

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 MAI 2025

Présent-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER, Séverine WEHRLI et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Daouda BAGAGNAN, Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Excusés :

M. Vincent CASARES et Nicolas LENOIR, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Katia CHATELANAT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 16 avril
 - b) Environnement et Infrastructures du 5 mai
 - c) Finances des 6 et 15 mai
 - d) Sociale et enfance du 8 mai

- e) Sécurité du 12 mai
- f) Culture du 19 mai.

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 169-2025 R : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection
- b) D 170-2025 R : Crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates
- c) D 171-2025 R : Modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3 400 000 F, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)
- d) D 173-2025 R : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre
- e) D 174-2025 R : Révision du Statut du personnel du 20 mai 2014
- f) D 172-2025 P : Crédit d'engagement de 86 000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie
- g) D 175-2025 P : Crédit d'engagement de 400'000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale

B. Résolution

- a) R 13-2025 : Adoption du Plan directeur communal (PDCom) de Plan-les-Ouates

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 177-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Proposition d'ajouter des conseillers municipaux suppléants (préambule, art. 3 et art. 4bis)
- b) D 178-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Proposition d'indemnisation lors des caucus (art. 89)
- c) D 179-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Statut d'indépendant.e (art. 4)
- d) D 180-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Participation aux séances de commission en tant qu'auditeurs (art. 82 et 84)

B. Motions

- a) M 53-2025 A : Pour que les enfants qui pratiquent l'Instruction En Famille (IEF), de la commune de Plan-les-Ouates, bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans celle-ci
- b) M 54-2025 : Pour redonner vie au marché de Plan-les-Ouates

- c) M 55-2025 : Pour un réaménagement complet de la Place des Aviateurs, végétalisée, plus accueillante, et plus conviviale
- d) M 56-2025 : Pour une réforme équitable de la tarification des crèches à Plan-les-Ouates et une adaptation aux réalités socio-économiques actuelles

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Rüegger, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle salue la présence de M. Magnin, Maire, de Mme Monbaron, Conseillère administrative, de M. Rodriguez, Conseiller administratif, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Elle excuse l'absence de MM. Casares et Lenoir, Conseillers municipaux.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2025

Ce procès-verbal ne suscite aucune remarque ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé par 21 oui, et 1 abstention.
--

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire débutera le 30 mai et s'achèvera le 8 juillet 2025.

2.2 Courrier de M. Righetti

La Présidente informe que M. Righetti fait part de sa stupéfaction quant à l'acceptation de l'amendement n° 1 concernant les jetons de présence pour les séances de caucus.

2.3 Courrier de Mme Soulier

La Présidente informe que Mme Soulier annonce dans son courrier du 24 avril 2025 qu'elle démissionne de l'UDC pour rejoindre le MCG. M. Solari fait lecture dudit courrier :

Madame la Présidente du Conseil municipal,

Par la présente, je vous informe que j'ai démissionné de mon parti UDC de la section de Plan-les-Ouates et de mon rôle de vice-présidente au vu des différents événements qui se sont produits à mon encontre. Après discussion avec un autre parti, et avec le report, je vous informe que je rejoins le parti politique du MCG de Plan-les-Ouates, et ce, avec effet immédiat. Je conserve donc mon siège, ayant été élue par le peuple en date du 23 mars 2025 pour la Commune de Plan-les-Ouates.

L'UDC a été informée de ma démission de leur parti ce jour par courrier recommandé et également par une copie par email. Le service des votations et élections, plus précisément M. Alexandre Carvalho, chef de service adjoint, en a été informé également, par courrier recommandé aussi, ce jour.

En vous remerciant par avance de bien vouloir faire le nécessaire au sein de la Commune, je vous transmets, Madame la Présidente du Conseil municipal, mes meilleures salutations.

2.4 Renonciation de M. Xavier Magnin

La Présidente annonce que M. Magnin renonce à son siège au Conseil municipal.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

3.1 Dernière séance

M. Magnin remarque avec une certaine émotion que c'est ce soir la dernière séance officielle pour certains Conseillers municipaux, ainsi que pour lui-même. Il constate que cette législature qui a débuté avec le Covid, se termine de très belle manière.

3.2 Voyage du Conseil administratif en Roumanie

M. Magnin annonce qu'une délégation du Conseil administratif s'est rendue en Roumanie pour les fêtes de la Saint-Georges. A l'occasion d'une rencontre avec le nouveau Maire de San Giorgiu, il a été discuté, notamment du 175^{ème} anniversaire de Plan-les-Ouates, à l'aide d'un interprète. Le Maire de San Giorgiu a exprimé son souhait de trouver un camion de pompiers et nous pourrions probablement en fournir un l'année prochaine. M. Magnin souhaite qu'un budget soit voté en 2027 pour retourner là-bas et continuer à resserrer les liens avec cette Commune, avec laquelle nous avons un pacte de fraternité.

3.3 Action sociale

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Le Forum des Aînés s'est tenu le 16 avril dernier, au Vélodrome. 250 personnes étaient présentes pour les différentes conférences organisées et se sont dit ravies. L'événement sera réitéré chaque année.
- Un duo d'exploitantes a été choisi pour gérer le restaurant Le Ravy. Elles commenceront le 1^{er} septembre prochain, après les quelques travaux de réaménagement nécessaires. La décision a été prise à l'unanimité du jury et le choix a été validé par le Conseil administratif.
- Le parcours d'accueil s'est déroulé sous le soleil avec 30 nouveaux habitants qui sont venus découvrir les installations et les bâtiments de Plan-les-Ouates.
- En vacances dans mon quartier a bien fonctionné pendant les vacances de Pâques. Une quinzaine de jeunes se sont formés au baby-sitting, sous la houlette de la Croix-Rouge genevoise.
- Le repas des enseignants aura lieu le 11 juin prochain.
- Le plan canicule est déjà en marche, avec un local climatisé aux Blés d'Or, à disposition en cas de besoin.
- Les portes ouvertes de l'AMIG auront lieu le 16 juin ; il s'agit du nouveau centre d'hébergement pour les migrants. Les visites se dérouleront de 17h00 à 18h30 et une séance d'information collective est prévue à 19h00. C'est ouvert à toute la population. La soirée sera clôturée par un apéritif.
- La fête des 8P aura lieu le 18 juin, soit une semaine plus tôt qu'à l'accoutumée.
- La fête des écoles est prévue le 26 juin.
- Les noces d'or et de diamant seront célébrées pour une quinzaine de couples. Ce sont toujours des moments très marquants pour les personnes qui viennent partager des souvenirs.

3.4 Economie

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- Autour du Temps aura lieu au mois d'octobre. Tout se présente bien pour l'instant au niveau des entreprises et du sponsoring. Un certain nombre de prestataires ont été remplacés.
- Le Conseil municipal sera prochainement invité à découvrir le label GRTA (Genève Région – Terre Avenir). Cette labellisation se fait en effet à Plan-les-Ouates, dans la zone industrielle. 1000 produits sont déjà labellisés GRTA et nous pourrions voir comment se passe le processus de validation.

3.5 Culture

M. Magnin fait part des informations suivantes :

- La Cour des Contes a débuté et se déroulera jusqu'au 25 mai. Les Conseillers municipaux sont invités à venir profiter de la yourte installée dans le jardin de La julienne. C'est très agréable et dépaysant.
- L'exposition en plein air débutera le 10 juin, avec une dizaine d'œuvres présentées dans l'espace public. Nous avons malheureusement dû renoncer à une œuvre majeure en raison du coût particulièrement élevé de l'assurance.
- La Saison culturelle sera présentée le 12 juin à 18h30.
- La fête du changement de législature aura également lieu le 12 juin dès 18h30. Le Locados animera une disco toute la soirée.
- La fête de la musique aura lieu les 20 et 22 juin avec les Stevans en tête d'affiche.
- Les grandes lignes du 175^{ème} ont été présentées hier aux Conseillers municipaux, et M. Magnin espère que ceux-ci répondront favorablement aux différentes associations qui se produiront et/ou tiendront des stands.

3.6 Ressources humaines

M. Magnin informe que nous sommes dans la dernière sélection pour ce qui concerne le recrutement du nouveau chef du service des Sports. Les 2 candidats encore en lice passeront des assessments prochainement.

3.7 Ecole du Sapay

M. Magnin informe que les effectifs scolaires prévus peuvent être absorbés jusqu'en 2028. Des discussions doivent être prévues avec Lancy et Troinex pour la rentrée 2028 au sujet du surplus d'élèves annoncé pour cette date. Il conviendra de trouver des solutions en partenariat.

3.8 Billets pour l'Euro de foot féminin

M. Magnin annonce que la Commune met à disposition des billets pour le match de l'Euro de foot féminin du 7 juillet. Les Conseillers municipaux sont invités à voir ou à découvrir le football féminin à la Praille à cette occasion.

3.9 Sport

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Promotion du foot auprès des filles : Plan-les-Ouates participera à une campagne d'affichage visant à promouvoir le foot auprès des filles. Ce projet est porté et financé par Le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) de l'État de Genève et sera opérationnalisé durant l'Euro féminin de juin-juillet 2025.

- Yoga en plein air : les cours se dérouleront du 1^{er} juin au 21 septembre, sous les marronniers, au parc en face de la Mairie, de 9h30 à 10h30.
- MiniMove : la 2^{ème} saison des MiniMove se termine, avec 25 dimanches au total, du 29 septembre 2024 au 25 mai 2025, et une moyenne de 146 enfants chaque dimanche (moyenne sur 22 dimanches).
- Label « commune en santé » : la commune de Plan-les-Ouates recevra le label « commune en santé ». Il sera remis le mercredi 28 mai à 11h30 après la séance du Conseil administratif. Ce projet, porté par le service des Sports, implique également le service de l'Action sociale et de la jeunesse, et celui des Espaces verts et de l'environnement.

Ce label récompense les collectivités publiques investies dans la promotion active de la santé et de la qualité de vie de leurs habitantes et habitants. Porté par Promotion Santé Suisse, il encourage les communes à adopter une approche globale et transversale de la santé publique, en mettant en œuvre des actions concrètes dans plusieurs domaines clés :

- Promotion de l'activité physique, à travers l'aménagement d'espaces publics accueillants, la création de parcours de santé, ou le soutien aux clubs et événements sportifs locaux.
- Alimentation saine, avec le développement de projets éducatifs, de jardins partagés, et le soutien à une offre alimentaire de qualité dans les écoles ou les institutions locales.
- Santé mentale et lien social, en favorisant les initiatives intergénérationnelles, le bénévolat, les lieux de rencontre, et l'inclusion des populations vulnérables.
- Égalité d'accès à la santé, en prenant en compte les déterminants sociaux de la santé et en garantissant un accompagnement adapté pour toutes les catégories de la population.

Pour Plan-les-Ouates, obtenir ce label signifie non seulement valoriser les actions déjà en place, mais aussi renforcer une dynamique de collaboration entre les services communaux, les partenaires associatifs, les institutions éducatives et les habitantes et habitants. Ensemble, ils construisent un cadre de vie favorable à la santé, à l'épanouissement personnel et au vivre-ensemble.

Pour anticiper une éventuelle question, c'est un label gratuit, pour une fois.

3.10 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Incivilités (données communales)

<u>Avril</u>		
1	Cambriolage (bât. communaux)	Local Champ-Ravy (plainte)
6	Déchets/Salissures	Cartons et dépôts interdits en dehors des déchetteries
1	Dommages à la propriété	1 wc Sapay porte endommagée
1	Incendie	Données Datapol
2	Tag	Free Gaza, nettoyage et procédure cantonale effectuée
17	Vol	Données Datapol

28	Total	
----	-------	--

- Contrat Local de Sécurité (CLS) :
09.04.2025 (0800-1000) : Contrôle radar à la route du Vélodrome 54, avec 9 agents de la police cantonale et de la police municipale. Aucune infraction n'a été constatée.
- Interpellation + rapport au Ministère Public :
Affaires de circulation ayant conduit à des rapports divers :
 - 2 conducteurs sans permis de conduire de la catégorie requise
 - 1 véhicule sous défaut d'assurance.
- Cambriolages (données cantonales) :
Avril 2025 : 3 (2 villas, 1 commerce)
Total 2024 : 19 (janvier - avril)
Total 2025 : 18 (janvier - avril)

3.11 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Plan directeur communal :
Ce sujet est à l'ordre du jour de ce soir via la résolution qui permettra l'adoption du plan. Après de nombreuses discussions, le Canton a enfin transmis son rapport de conformité avec le Plan Directeur Cantonal. Ce rapport est positif et nous permet d'introduire cette résolution ce jour. Nous nous attendions à des réserves importantes de la part du Canton, notamment sur la question de la densification et finalement ce dernier ne nous a transmis que deux réserves :
 - Une réserve sur la densité relative à la future zone de développement des Vuattes où la Commune souhaite une zone 4A avec une densité équivalente à celle de la place des Aviateurs, alors que le Canton demande une zone de développement 3, équivalente donc aux Cherpines. Le Canton a donc émis une réserve sur ce point en indiquant que la densité finale devra être étudiée lors du déclassement.
 - La seconde réserve porte sur les terrains du Canton situés le long de la route d'Annecy, près du tennis. La Commune a proposé de reclasser ces terrains en zone agricole car ils sont effectivement cultivés aujourd'hui ce que le Canton refuse. Il a donc mis une réserve dans ce sens.

C'est donc avec soulagement que nous constatons que notre stratégie zone villa, qui préconise de ne pas la densifier davantage, a été validée.

Mme Monbaron invite les Conseillers municipaux à adopter la résolution à ce sujet qui sera présentée ce soir.

- PLQ Cherpines
Comme vous l'avez sûrement lu dans la presse, un comité référendaire a été monté contre la décision du Conseil municipal de Confignon de préavisier positivement le PLQ Cherpines. Le comité a jusqu'au 16 juin pour récolter 380 signatures et va certainement y arriver. Un décalage de l'adoption de ce PLQ est donc à prévoir et en fonction du résultat du référendum et de la décision future du Canton sur la suite à donner, il est possible que le projet de PLQ doive être revu, ce qui repoussera les constructions de logements d'autant et impactera probablement la seconde étape de réalisation des équipements sportifs et culturels de la pièce D. Nous en saurons plus après le 16 juin prochain.

3.12 Mobilité

M. Rodriguez fait part des informations suivantes :

- Bike to work : une équipe de la Commune participe chaque année à ce challenge. L'objectif est de promouvoir la mobilité douce.
- Le plan mobilité seniors a été présenté lors du dernier Forum des Aînés. Il s'agit d'optimiser les déplacements des seniors. Un ensemble de recommandations a été établi ; c'est une démarche participative.

3.13 Environnement

M. Rodriguez annonce que le 10 juin à 19h00 aura lieu une séance d'information pour faire le point sur l'étude des versants à la suite des inondations, et les travaux à envisager.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f.

- a) Sports du 16 avril
- b) Environnement et Infrastructures du 5 mai
- c) Finances des 6 et 15 mai
- d) Sociale et enfance du 8 mai
- e) Sécurité du 12 mai
- f) Culture du 19 mai.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 169-2025 R : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 15 avril 2025 (annexe 1). Elle a été renvoyée en commission Sécurité qui a émis dans sa séance du 12 mai 2025 un préavis favorable par 5 oui, 1 non et 2 abstentions, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 15 mai un préavis favorable par 7 oui et 2 abstentions.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 169-2025 par 20 oui et 2 abstentions.

- b) **D 170-2025 R : Crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 15 avril 2025 (annexe 2). Elle a été renvoyée en commission Sociale et enfance qui a émis dans sa séance du 8 mai 2025 un préavis favorable à l'unanimité, en commission Environnement et infrastructure qui a émis dans sa séance du 5 mai 2025 un préavis favorable à

l'unanimité, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 15 mai un préavis favorable à l'unanimité également.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 170-2025
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

- c) **D 171-2025 R : Modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3 400 000 F, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 15 avril 2025 (annexe 3). Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructure qui a émis dans sa séance du 5 mai 2025 un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 15 mai un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 171-2025
par 23* oui, soit à l'unanimité.**

*) majorité qualifiée, la Présidente vote

- d) **D 173-2025 R : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 15 avril 2025 (annexe 4). Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis dans sa séance du 6 mai un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 173-2025
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

- e) **D 174-2025 R : Révision du Statut du personnel du 20 mai 2014**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 15 avril 2025 (annexe 5). Elle a été renvoyée en commission Finances qui a émis dans sa séance du 6 mai un préavis favorable par 8 oui et 1 non.

M. Magnin informe que quelques amendements mineurs ont été apportés après le préavis favorable de la commission Finances :

- Art. 1 al. 3 : pour faciliter la lecture, le texte comprend tous les genres.
- Art. 76 : les enfants du père ou de la mère ont été ajoutés dans les critères pour les jours de congé spéciaux.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 174-2025, amendée,
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

M. Magnin remercie le Conseil municipal pour cette unanimité. Ce fut un travail de longue haleine, sur 2 ans, avec une délégation de collaboratrices et collaborateurs. Il reste encore à adapter le règlement du personnel.

f) D 172-2025 P : Crédit d'engagement de 86 000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 172-2025 (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la pénétrante cyclable d'intérêt cantonal reliant Soral et Perly au centre-ville de l'agglomération passe par le chemin du Clos, dans son tronçon situé entre le chemin de la Mère-Voie et le chemin des Semailles, puis par le chemin des Semailles, entre le chemin du Clos et l'avenue des Communes-Réunies. Avant la réalisation du prolongement de la ligne de tram entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les Ouates, cette pénétrante cyclable passait par la route de Base et l'avenue du Curé-Baud, sur lesquelles étaient aménagées des pistes cyclables. La zone 30 était existante pour le tronçon du chemin du Clos compris entre le chemin de la Mère-Voie et le chemin des Voirets, mais restait à créer, dans le cadre du projet tram, tant sur le chemin du Clos, entre le chemin des Voirets et le chemin des Semailles que sur le chemin des Semailles, entre le chemin du Clos et le chemin des Palettes.

Des discussions ont eu lieu avec Lancy, qui réalisera sur sa partie une rue cyclable. Plan-les-Ouates envisage également d'aménager une rue cyclable sur le chemin du Clos, entre le chemin de la Mère-Voie et le chemin des Semailles.

Une rue cyclable consiste en une zone 30 à laquelle s'ajoutent des règles et principes :

- Faire partie intégrante d'un réseau cyclable défini, ce qui est le cas en l'espèce puisqu'il s'agit d'une pénétrante cyclable d'intérêt cantonal.
- Aucune priorité de droite, ce qui permet à cet axe d'être prioritaire, favorisant ainsi la progression des cyclistes.
- Avoir un faible trafic motorisé ($\leq 2'000$ véhicules par jour), ce qui est le cas avec la fermeture au trafic motorisé au carrefour entre le chemin du Clos et le chemin des Semailles.
- Avoir un flux important de cyclistes, représentant une part importante du trafic tout mode confondu.
- Avoir, s'il existe, un stationnement longitudinal et d'un seul côté de la chaussée.
- Avoir un gabarit de circulation entre 4.50 et 6.50 mètres permettant à deux cyclistes circulant côte à côte de croiser une voiture.

Il a été établi que le report de stationnement pourra être absorbé dans le secteur Voirets – Mère-Voie.

L'étude envisagée a plusieurs objectifs :

- Définir les aménagements à réaliser pour l'aménagement de la rue cyclable.
- Sécuriser les déplacements à vélo.
- Favoriser la progression des cyclistes (temps de parcours).
- Maintenir la qualité actuelle des aménagements piétonniers.
- Renforcer l'offre en stationnement pour deux-roues le long du chemin du Clos.

- Renforcer l'aménagement paysager du périmètre.
- Assurer une cohérence du projet avec celui mené par la Ville de Lancy.

L'étude ira jusqu'à la phase de soumissions. Il s'agit également de collaborer avec l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme).

Un crédit de réalisation sera demandé ultérieurement, à l'issue de cette étude, qui fait l'objet de la délibération présentée ce soir.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 172-2025
en commissions Environnement et infrastructure et Finances
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

g) D 175-2025 P : Crédit d'engagement de 400'000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 175-2025 (annexe 7) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la Commune de Plan-les-Ouates doit se conformer à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), qui exige que les transports publics soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et leur permettent une utilisation autonome et spontanée. Nous intégrons déjà cette nouvelle loi pour l'aménagement des nouveaux arrêts de bus et de tram, mais certains arrêts existants doivent être réaménagés. Il s'agit de ceux sur domanialité communale.

Une étude pour la mise en conformité a été menée courant 2024 par les services de l'administration communale et concernait les arrêts suivants :

- Manufactures, sur la route de la Galaise, en direction de la route de Base
- Pré-Fleuri, sur le chemin du Champ-des-Filles, en direction du centre-ville
- Champ-des-Filles, sur le chemin du Champ-des-Filles, en direction du centre-ville
- Vuattes, sur le chemin de Vers, dans les deux sens
- Nant-Malet, sur le chemin du Pré-du-Camp, dans les deux sens
- Pré-Jardinier, sur la route des Chevaliers-de-Malte, dans les deux sens
- Bellins, sur le chemin des Bellins, qui est un terminus

L'étude a permis de définir les aménagements à réaliser et a établi que la mise en conformité de l'arrêt Pré-Jardinier était disproportionnée par rapport à sa fréquentation et se confrontait à des problématiques d'atteinte à son environnement bâti (muret, espace agricole non constructible).

L'ensemble des travaux est estimé à 400'000 F TTC.

La Présidente informe que le Bureau préconise un renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal renvoie la délibération D 175-2025
en commissions Environnement et infrastructure et Finances
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

B. Résolution

a) R 13-2025 : Adoption du Plan directeur communal (PDCom) de Plan-les-Ouates

M. Solari procède à la lecture de la résolution.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la résolution R 13-2025 (annexe 8) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette résolution et soumet ce principe au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

**Le Conseil municipal accepte la résolution R 13-2025
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

Mme Monbaron remercie le Conseil municipal pour ce vote unanime, ainsi que le service et notre mandataire qui y ont travaillé. Ce PDCom a fait l'objet de 24 séances en commission Aménagement et nouveaux quartiers, de plusieurs ateliers avec la population, ainsi que de séances publiques d'information

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Projets de délibérations

a) D 177-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Proposition d'ajouter des conseillers municipaux suppléants (préambule, art. 3 et art. 4bis)

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 177-2025 (annexe 9) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Dupraz rappelle que son groupe est contre les suppléants, comme il l'a déjà signifié plusieurs fois. Si cela devait être accepté, il propose quelques modifications cosmétiques, par exemple au chapitre 4 bis, il convient de remplacer « conseiller municipaux suppléants » (répétition) par « membres suppléants du Conseil municipal », et « nouvelle teneur » par « nouvel article ». Dans le règlement, il préconise de remplacer « toute désignation de personne, de statut ou de fonction dans le présent règlement vise indifféremment le genre » par « Toute désignation dans le présent règlement vise indifféremment les personnes, les statuts ou les fonctions ».

M. Rochetin annonce que son groupe soutiendra le principe des suppléances. Cela permettra à des personnes qui n'ont pas été élues de pouvoir s'impliquer dans la vie communale. Cependant les suppléants ne devraient pas pouvoir faire un remplacement à demeure. Il faudrait également empêcher les Conseillers municipaux de partir et de revenir plusieurs fois et de faire en quelque sorte du tourisme. M. Rochetin préconise d'ajouter un alinéa 5 dans ce sens.

M. Stauder estime qu'il appartient à chaque parti d'organiser ses suppléances et qu'il n'est pas nécessaire de réglementer cela.

Mme Saas demande si lorsqu'un Conseiller municipal active sa suppléance, ce doit toujours être la même personne.

M. Rohmer répond qu'en effet, c'est toujours le même membre qui assure la suppléance. Il ne pense pas qu'il faille limiter le nombre de fois qu'un suppléant peut venir.

Mme Saas voudrait éviter que par exemple un élu parte pendant 6 mois, revient 6 mois, repart 6 mois, etc. ou qu'un élu active sa suppléance 5 fois par année. Elle souhaite que ce soit limité, pour autant que cela passe ce soir même.

M. Dupraz comprend bien, mais si ce cas de figure devait se produire, il serait toujours temps de modifier le règlement. Il faut en effet éviter le tourisme municipal. Si on est élu, c'est pour siéger. Les suppléances sont prévues dans des cas de force majeure. Il est donc favorable pour laisser la période minimum de 2 mois.

Mme Soulier se dit contre ce principe de suppléants. Actuellement déjà, les élus d'un même parti peuvent se remplacer entre eux. Il convient de ne pas modifier l'équilibre démocratique.

Mme Saas a bien compris les arguments de M. Dupraz, mais elle souhaite qu'une limite soit introduite, à 2 par exemple, comme le propose M. Rochetin. Elle demande que ce soit stipulé ce soir, afin de ne pas perdre de temps par la suite.

M. Stauder est également contre le tourisme municipal, mais il appartient à chaque parti de s'organiser en interne, et d'être assez strict avec ses propres élus. Une modification comme le propose M. Dupraz entraînerait une exclusion du Conseil municipal, et ce n'est pas possible.

Mme de Mitri est du même avis que M. Rochetin, en guise de prévention.

M. von Haller informe que son groupe pense que ce n'est pas vraiment nécessaire, mais pour aller de l'avant, il serait d'accord avec une limite de 2 fois.

M. Rochetin propose la formulation suivante pour l'alinéa 5 : « Un élu ne peut pas faire recours plus de deux fois à la suppléance ».

Mme Saas remercie ses collègues pour ce geste.

En l'absence d'autre interventions, **la Présidente** soumet l'ensemble des amendements proposés, en bloc, au vote du Conseil municipal, qui les accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération, ainsi amendée, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 177-2025
par 11 oui et 11 non.
Au vu de l'égalité, la Présidente vote oui, soit
12 oui et 11 non.**

b) D 178-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Proposition d'indemnisation lors des caucus (art. 89)

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 178-2025 (annexe 10) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 178-2025
par 11 oui, 10 non, et 1 abstention.**

M. von Haller se dit surpris que certains refusent un règlement, que nous avons déjà voté.

M. Dupraz répond que son groupe est contre les indemnisations des caucus ; ses collègues sont droits dans leurs votes.

c) **D 179-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Statut d'indépendant.e (art. 4)**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 179-2025 (annexe 11) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Soulier estime qu'il ne faut pas brimer les personnes qui changent de groupe. Ce n'est pas forcément un choix.

Mme Saas trouve injuste qu'une personne qui a été élue par le peuple, n'aie plus aucune voix, ni de jetons de présence, en raison de son statut d'indépendante. D'autant plus que la proposition des jetons de présence pour les caucus a été acceptée.

La Présidente précise que la délibération traite spécifiquement et uniquement du fait de ne pas avoir de transfuge. Elle est ouverte pour traiter des indemnités, mais dans ce cas, il faudra une autre proposition, qui sera traitée dans une autre séance de Conseil municipal.

M. Rochetin trouve que nous sommes aujourd'hui dans un flou, puisque nous ne pouvons pas utiliser une étiquette ou une autre en rejoignant un groupe. Cet article remet un peu l'église au milieu du village. Il a du sens tel quel. Les autres articles pourraient être retravaillés pour donner plus de tolérance à l'indépendant, pour siéger en commission ou pas. Il ne faut pas tout mélanger. Cet article pose les bases correctes.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 179-2025 par 14 oui, 6 non, et 2 abstentions.

d) **D 180-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Participation aux séances de commission en tant qu'auditeurs (art. 82 et 84)**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 180-2025 (annexe 12) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

Mme Saas constate que l'auditeur ne peut absolument rien dire et rien faire. Ce n'est pas concluant.

M. Epenoy remarque que le terme « auditeur » désigne une personne qui est là pour écouter, sans plus.

M. Rohmer ne comprend pas pourquoi la personne ne pourrait pas poser de questions. Il préconise de donner la possibilité au Président de la commission de décider de donner la parole ou non.

M. Epenoy pense que cela posera des problèmes si chaque Président de commission doit décider de donner la parole ou non aux auditeurs. Il n'est pas d'accord.

M. Rochetin pense qu'il faut distinguer l'auditeur et l'indépendant. L'auditeur est par exemple un membre du Conseil municipal qui viendrait assister à une commission dont il n'est pas membre. Dans ce sens, il défend l'idée que l'auditeur ne prend pas la parole, dans l'art. 82. En revanche, il ne le lierait pas au statut d'indépendant, et pense qu'il faut revoir l'art. 84. Il est assez d'accord avec Mme Saas pour ce qui concerne la double peine de l'indépendant, qui ne devrait pas être considéré comme un simple auditeur.

Mme Soulier remercie M. Rochetin pour son intervention. Si nous interdisons à l'indépendant d'intervenir en commission, il faudrait aussi l'exclure du Conseil municipal. Il ne faut pas oublier que l'indépendant a été élu par les habitants.

M. Torri rejoint les propos de M. Rohmer. Il n'a eu aucun problème, en tant que Président de la commission Sécurité, de donner la parole à l'indépendante, Mme Soulier.

M. Solari constate que cela soulève 2 problématiques différentes : soit nous repensons le statut de l'indépendant et rediscutons de son éventuel droit à la parole et de son éventuelle indemnisation, soit nous prenons en considération le fait que quelqu'un du même groupe vient. Dans ce dernier cas, si quelqu'un du même groupe que M. Solari vient assister au débat, c'est un auditeur, ou alors il lui laisse sa place parce qu'il estime qu'il a plus de choses à dire que lui-même.

M. Rohmer remarque que les indépendants sont souvent des personnes qui ont quitté leur parti. Or il faut respecter les lois de la démocratie : si on est élu pour un parti, ce n'est pas pour en changer. Nous pouvons changer l'art. 84 pour qu'il puisse prendre la parole en commission, mais le statut de l'indépendant devrait être révisé, même pour plus tard, lors des prochains Bureaux. Comme le dit M. Rochetin, l'indépendant pourrait quand même prendre la parole en commission.

M. Rochetin concède que nous pourrions revoir cela plus tard, mais nous pourrions aussi dire que les indépendants sont des membres du Conseil municipal qui quittent leur groupe ou en sont exclus qui peuvent assister aux séances de commission. Il y aurait une disparité par rapport au poids des différents groupes, mais l'équilibre se rétablit ensuite lors des votes et ce n'est pas un drame absolu.

M. von Haller constate que même si nous envisageons de le retravailler plus tard, nous avons déjà amendé l'art. 84. Il préconise de supprimer « sans le droit de vote ni le jeton de présence ». Ainsi, nous ne clouons pas le bec aux indépendants, et nous pourrions toujours revenir sur la question.

Mme Monbaron invite le Conseil municipal à supprimer la première phrase, car la délibération précédente qui vient d'être votée supprime le passage « qui quitte leur groupe en sont exclus ». Le nouveau texte dit « un membre du Conseil municipal qui quitte son groupe ou en est exclu peut continuer à siéger en qualité d'indépendant ». Il y a donc redondance. Elle précise encore que le parti qui perd son Conseiller municipal parce qu'il devient indépendant doit se réorganiser pour remplacer le siège qu'il a dans la commission.

M. Brunschweiler demande si un groupe continue à avoir droit à un siège si son effectif diminue.

Mme Monbaron répond qu'un groupe qui a deux Conseillers municipaux et en perd un qui devient indépendant devrait envoyer celui qui reste à toutes les commissions s'il le souhaite. Ce dernier peut se faire remplacer par un suppléant.

Mme de Mitri pense que la formulation doit être revue pour une meilleure compréhension.

L'amendement de l'art. 84 supprime « en tant qu'auditeur » et la dernière phrase.

Un Conseiller municipal remarque qu'un élu est élu par le peuple et pas par son parti. Or, cet article enlève tous les droits à celui qui devient indépendant en quittant son parti. C'est dommage.

Mme Monbaron répond à Mme de Mitri pour la formulation, qui est ainsi depuis 2007.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet l'amendement au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 15 oui, 4 non et 3 abstentions.

La Présidente soumet maintenant la délibération ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la délibération D 180-2025, ainsi amendée, par 15 oui, 4 non et 3 abstentions.
--

B. Motions

- a) **M 53-2025 A : Pour que les enfants qui pratiquent l'Instruction En Famille (IEF), de la commune de Plan-les-Ouates, bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans celle-ci**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a voté l'entrée en matière de la motion M 53-2025 (annexe 13) le 18 mars 2025. Elle a été renvoyée en commission Social et enfance, qui a auditionné l'association le 8 mai 2025 et donné un préavis favorable avec des amendements.

M. Solari précise la teneur des amendements, approuvés à l'unanimité par les membres de la commission :

- Autoriser et inclure les enfants pratiquant l'instruction en famille (IEF) de notre commune au défilé des promotions de fin d'année avec les écoles, sous leur propre panneau IEF, tout en respectant le thème choisi par les écoles, avec un parent pour les accompagner, et accéder aux manèges le jour même.
- Etudier la faisabilité et les modalités pour remettre aux enfants en IEF le cadeau de fin d'école primaire et de permettre à ces enfants de bénéficier de l'activité citoyenne « visite de la mairie ».

M. Magnin remercie la commission qui s'est penchée sur ce sujet à deux reprises et d'avoir trouvé les points de consensus qui permettent d'avancer, acceptés à l'unanimité. Nous souhaitons évidemment que le Conseil municipal suive cette analyse.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet les amendements proposés au vote du Conseil municipal, qui les accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>accepte</u> la motion M 53-2025 ainsi amendée par 22 oui, soit à l'unanimité.

b) M 54-2025 : Pour redonner vie au marché de Plan-les-Ouates

M. Dupraz, motionnaire, donne lecture de la motion M 54-2025 (annexe 14).

M. Torri est particulièrement favorable à cette motion. Il précise que M. Pierre-Alain Gaud tient toujours son stand de fleurs, qui marche assez bien. En revanche, Eco-culture a complètement déserté la place. Il est en effet difficile d'avoir des stands qui tiennent la route.

M. Stauder constate avec plaisir que nous nous éloignons un peu du libéralisme total pour en venir à une certaine aide étatique, en l'occurrence communale. Il aura plaisir à en parler en commission.

M. Thorimbert estime que l'exposé des motifs est suffisamment clair et propose de voter cette motion sur le siège et de la renvoyer au Conseil administratif.

M. di Giorgio se souvient que nous avons refusé des stands à certains commerçants, en raison de la concurrence que cela aurait entraîné. Il trouve cela regrettable, car c'est la diversité qui attire les chalands. Il est important qu'il y ait aussi une certaine concurrence. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée à ce sujet.

M. Magnin remercie le PLR de remettre ce sujet sur le tapis. Ce n'est pas la première fois que nous nous penchons sur le marché de la place des Aviateurs. Nous avons tenté de trouver des solutions ces dernières années, envisagé de changer de lieu, de faire de la publicité, notamment via notre site internet. La place des Aviateurs n'est pas très vivante, c'est plutôt un lieu de passage. Un marché reste un marché, c'est-à-dire que le commerçant qui a du succès reste, celui qui n'en a pas, ne revient pas. Cependant, nous devons avoir un marché dans notre commune. La réflexion pourra se faire au niveau du Conseil administratif directement, avec des propositions qui pourront être faites au Conseil municipal. Pour l'instant, nous n'avons pas encore trouvé de quoi attirer le client ; il convient de trouver des solutions innovantes, peut-être en lien avec les commerces sur place. Il préconise donc de renvoyer la motion au Conseil administratif.

Un Conseiller municipal se voit mal passer le matin sur le marché, acheter par exemple des tomates, aller à son bureau et revenir à la maison ensuite. Il se pose donc la question d'un éventuel changement d'horaire. Il faut également poser la question aux commerçants. Peut-être que si nous leur donnons 100 ou 200 F par jour de marché, ils seront intéressés. D'autre part, le Centre a déposé une motion pour réaménager la place des Aviateurs. Ces 2 motions peuvent se compléter. Les

auteurs de la présente motion soutiendront donc également un vote sur le siège pour cette autre motion.

M. Dupraz souhaite également que cette motion soit votée sur le siège. Les motionnaires ont donné des pistes et fait des propositions, sur lesquelles le Conseil administration peut travailler, comme le sondage, le soutien, etc. Pour répondre à M. Stauder, il rappelle que le PLR demande une indemnisation des commerçants en ville de Genève, en partie pour les travaux. Ce n'est donc pas nouveau. Les motionnaires ne sont pas contre le soutien, s'il est temporaire, pour stimuler l'économie. Cela ne doit cependant pas durer le temps, sinon, nous sommes dans une économie subventionnée.

M. Favre s'adresse à la gauche et rappelle les propos tenus à l'époque par M. Giscard d'Estain : « Vous n'avez pas le monopole du cœur ». Nous nous occuperons de tout cela ensemble.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe du vote sur le siège au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la motion au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la motion M 54-2025
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

c) **M 55-2025 : Pour un réaménagement complet de la Place des Aviateurs, végétalisée, plus accueillante, et plus conviviale**

M. Thorimbert, motionnaire, donne lecture de la motion M 55-2025 (annexe 15).

La Présidente soumet l'entrée en matière de cette motion au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Thorimbert procède à la lecture de l'exposé des motifs.

M. Rodriguez remercie les auteurs pour cette motion. Il est vrai que la place des Aviateurs n'est pas des plus accueillantes et elle est très bruyante. Il rappelle la délibération votée en 2013 et les travaux qui ont suivi et qui ont rencontré des problèmes pour certaines plantations à cause de la dalle du parking souterrain. Des réflexions ont eu lieu pour ombrager un peu cette place, par exemple en tendant des câbles entre les immeubles pour y faire courir des plantes grimpantes. L'idée a été abandonnée en raison du problème du vent. Il a aussi été envisagé de faire pousser des plantes grimpantes sur les façades des immeubles, pour atténuer le bruit et rafraîchir un peu l'ensemble du site. La motion a bien relevé que la Commune a fait de grands efforts pour l'aménagements de différentes places, notamment la place des Cavalières, le square des Footballeurs. Cette motion va dans le sens de tout ce que nous avons déjà fait et M. Rodriguez s'en réjouit.

M. von Haller propose un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe du vote sur le siège au Conseil municipal, qui l'accepte par 22 voix, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la motion au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la motion M 55-2025
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

d) **M 56-2025 : Pour une réforme équitable de la tarification des crèches à Plan-les-Ouates et une adaptation aux réalités socio-économiques actuelles**

M. di Giorgio, motionnaire, donne lecture de la motion M 56-2025 (annexe 16).

M. Magnin se réfère à la précédente motion déposée par le MCG, qui a été retirée avec la garantie de sa part d'y revenir et de travailler sur la tarification. Il demande quelques modifications du texte, car certains impératifs seront difficiles à mettre en œuvre :

- « De mettre fin à l'utilisation du RDU (...) » : c'est trop impératif et ne laisse pas de marge au Conseil administratif. Il préconise d'indiquer « D'étudier la fin de l'utilisation du RDU (...) ». Ainsi, le Conseil administratif pourra faire différentes propositions, avec ou sans RDU, ou avec un RDU aménagé, comme c'était souhaité dans la première motion.
- « Proche-aidant » : le concept est trop difficile à définir, chacun pourrait se déclarer proche-aidant.
- « Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 » : ce délai est irréaliste. Une étude complète du système de tarification prendra plusieurs mois, c'est complexe. Il convient de surcroît d'informer les parents dès la rentrée scolaire, soit en août 2026, ce qui est impossible. Au mieux, nous pourrions les informer en janvier 2026, pour la rentrée 2026-27.
- Pour les 10% de variation de revenus, c'est déjà appliqué.

M. Magnin propose soit de rediscuter de ces modifications en commission, soit de voter des amendements ce soir.

La Présidente soumet l'entrée en matière de cette motion au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Dupraz constate que la motion propose de supprimer le seul élément fiscal concret, à savoir le RDU. Il prend note que la réévaluation en cas de variation de 10% est déjà appliquée et comprend qu'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 soit compliquée. Il pense que sans référence au RDU, ce sera difficilement gérable, car il faudra analyser en détail les revenus pour chacun des 200 ou 300 dossiers. En l'état, il refuse cette motion, et il préconise de la renvoyer en commission Sociale et enfance, pour être révisée dans le sens d'une plus grande liberté aux magistrats.

M. Thorimbert abonde dans le sens de M. Dupraz. Il craint en effet que cette motion débouche sur une usine à gaz pour ce qui concerne les calculs. Il a eu l'occasion de travailler sur les tarifs du JAPLO, sur la base du RDU, et tout était très simple. La base de calcul, le RDU, est établi par un organisme officiel de l'Etat, et il n'y avait pas lieu de se poser des questions sur tous les cas de figure. L'employé qui devra établir le tarif, sans pouvoir se baser sur le RDU, demandera très rapidement un logiciel pour ce faire... le système ne sera très certainement pas opérationnel le 1^{er} janvier 2026. Il préconise un renvoi en commission, afin d'alléger tous ces impératifs et de tenir compte de l'opérationnel.

M. Rochetin est d'accord avec tout ce qui a été dit. Cependant, au vu des signatures de la motion, il doute de la pertinence de renvoyer cette motion en commission Sociale, où tout le monde semble être d'accord. Il préconise un renvoi en commission Finances, éventuellement en conjointe.

M. Magnin remarque que le calcul, la répartition et l'attribution sont exclusivement organisés par le service de la Petite enfance. Mme Lienhardt connaît énormément de choses, mais pas forcément ce domaine, qui est du ressort et de la compétence de Mme Colli-Vuille. Il rejoint les propos précédents concernant le RDU, et rappelle que la 1^{ère} motion visait seulement à considérer le RDU tel quel, sans ajout des frais de garde.

M. Solari pense que si le Conseil administratif prend la motion à bras le corps, comme M. Magnin l'avait promis, la commission Sociale est en mesure d'entendre qu'un certain nombre d'éléments ne sont pas faisables. Le Conseil administratif peut alors revenir avec ce qui faisable et ce qui ne l'est pas, sans repasser forcément par la commission Sociale.

M. Magnin propose a minima 2 amendements :

- Invite n° 1 : remplacer « mettre fin à l'utilisation du revenu (...) » par « d'étudier la possibilité de mettre fin à l'utilisation du revenu (...) ».
- Reporter l'entrée en vigueur, et indiquer « au plus tôt »

La notion de proche-aidant devrait être précisée également.

M. Dupraz préconise de supprimer les paragraphes concernant le RDU et l'entrée en vigueur. Ce sont 2 points contraignants qui dérangent. Comme ça, la motion peut être renvoyée au Conseil administratif.

Mme Saas estime que la proposition de M. Magnin est meilleure. Cela évite de devoir revenir en arrière et de devoir déposer une 3^{ème} motion.

M. Solari abonde dans le sens de Mme Saas.

M. Thorimbert propose de supprimer « et proposer une nouvelle méthode d'évaluation des tarifs plus équitable et adaptée à la réalité actuelle des familles » dans l'invite n° 1. Il convient en effet de simplifier la procédure.

M. Magnin remarque que c'est la seule phrase qui correspond à la 1^{ère} motion, à savoir de revoir la tarification.

Les amendements suivants sont proposés :

- Invite n° 1 : remplacer « de mettre fin à l'utilisation » par « de réinterroger l'utilisation »
- Invite n° 3 : supprimée (clause des dates)
- Invite n° 4 : remplacer « d'inclure » par « d'étudier l'inclusion d'un ».

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet ces amendements au vote du Conseil municipal, qui les accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet le principe d'un vote sur le siège de cette motion au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la motion ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la motion M 56-2025, ainsi amendée,
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

M. di Giorgio remercie ses collègues pour ce vote, ainsi que le Président de la commission Sociale et enfance qui a donné un élan aux commissaires pour cette motion.

7. QUESTIONS

Néant.

8. DIVERS

Clarifications

Mme Soulier tient à clarifier sa situation politique et les événements liés aux récents changements. Elle fait lecture du texte suivant :

Chers collègues,

Je prends aujourd'hui la parole pour vous faire part d'une situation personnelle et politique qui n'est pas facile à exprimer, mais que je me dois de clarifier par souci de transparence et d'honnêteté envers vous, et surtout envers les habitants de notre commune.

Ces derniers mois, j'ai dû faire face à des circonstances particulièrement éprouvantes dans le cadre de mon engagement politique. Par respect pour les procédures en cours, je ne peux pas entrer dans les détails à ce stade. Mais je tiens à souligner que cette période a été marquée par des événements très difficiles, tant humainement que politiquement.

Malgré cela, je reste profondément attachée à ma mission de conseillère municipale, et à l'intérêt général. Ma motivation première reste inchangée : servir les habitants de notre commune avec rigueur, écoute et détermination.

C'est pourquoi j'ai fait le choix de quitter la structure dans laquelle je m'étais récemment engagée, et d'en rejoindre une nouvelle – non par opportunisme, mais par nécessité. J'entends continuer à travailler avec sérieux, en toute loyauté, dans le respect de nos institutions et de chacune et chacun d'entre vous.

Je suis consciente que ce changement peut susciter des interrogations. Je souhaite simplement vous assurer que je reste ouverte au dialogue et à la collaboration avec tous, quelles que soient les étiquettes ou les appartenances politiques.

Enfin, je tiens à rappeler que je n'aspire à aucun privilège, mais simplement au respect des droits et devoirs liés à ma fonction, comme pour tout membre de ce Conseil.

Je vous remercie pour votre écoute.

Réouverture de l'Auberge de Plan-les-Ouates

M. Torri annonce la réouverture de l'Auberge de Plan-les-Ouates le 2 juin prochain.

Discours de fin de mandat de M. di Giorgio

M. di Giorgio lit le discours suivant :

Chers Collègues, chers Amis, Mesdames et Messieurs,

Ce soir c'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous pour la dernière fois en tant que membre de ce Conseil municipal. Ces 10 années de mandats ont été pour moi une aventure humaine exceptionnelle, celle de rencontres, de débats, de projets, et surtout d'engagement collectif pour notre Commune.

Je tiens avant tout à remercier les communiens qui m'ont élu il y a 10 ans et pour la confiance qu'ils m'ont accordée tout au long de ces années. J'ai essayé d'honorer cette confiance du mieux possible, en restant ouvert, à l'écoute, en accueillant les idées de chacun sans jamais m'enfermer dans les miennes. J'ai cherché à faire avancer les dossiers avec intelligence, avec harmonie, toujours dans l'intérêt de Plan-les-Ouates, et malgré de nombreuses occupations, je me suis fait un devoir de participer à toutes les diverses activités et réunions initiées par notre Commune.

J'ai eu l'honneur d'être votre représentant pour Champ-Ravy, et surtout pour le Locados, en faisant, au besoin, le lien avec vous tous au Conseil municipal. Merci à vous pour cette confiance précieuse.

Je souhaite, chers collègues du Conseil municipal, vous remercier du fond du cœur, quels que soient votre bord, votre sensibilité ou votre couleur politique. J'ai rencontré durant ces années des personnes formidables, passionnées, investies, et profondément respectueuses. Travailler avec vous a été un honneur ; même dans les désaccords nous avons su garder le cap, celui du bien commun, et c'est cela qui nous a toujours réunis.

Je veux saluer chaleureusement nos trois magistrats. Ils se donnent sans relâche, dans tous les dossiers, avec rigueur, engagement, et une bienveillance que j'ai toujours appréciée. Ils ont su travailler dans le respect de chacun et je les en remercie sincèrement.

Un merci tout particulier à ma cheffe de groupe, Alexandra Saas, qui œuvre tant et plus au Bureau comme dans les commissions. Elle le fait avec un engagement sans faille, une grande rigueur, et toujours avec cette volonté de faire avancer les choses dans le respect de tous et pour le bien commun. Merci Alex.

Je souhaite également la bienvenue et bonne chance, pour ne pas dire merde, à Philippe Rochetin, qui a la lourde tâche de succéder, ça ne va pas être facile, à Xavier Magnin. Je lui

adresse tous mes vœux de succès ; je suis convaincu qu'il saura remplir ce rôle avec sérieux, justesse et harmonie, dans la lignée du travail accompli par M. Magnin. Philippe, tu as toute ma confiance même si je ne serai pas là.

J'aimerais aussi exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et ceux qui travaillent pour la Commune de Plan-les-Ouates, et qui œuvrent au sein de l'Administration communale. Bien souvent dans l'ombre, elles accomplissent un travail remarquable, essentiel au bon fonctionnement de notre Commune ; on les oublie trop souvent, mais sans elles, rien ne serait possible. Je leur tire mon chapeau avec une immense reconnaissance.

Enfin, j'espère que malgré la nouvelle composition du Conseil municipal, le respect, la bienveillance et l'écoute continueront à guider les débats. C'est ainsi, et seulement ainsi, que les dossiers, nombreux et cruciaux, pourront avancer au mieux pour le bien de toutes et tous.

Je me souviens, il y a 10 ans, quand Francisco Valentin me proposait d'intégrer la liste du MCG, sans grande conviction pour une élection dans ma Commune, étant par mes diverses activités beaucoup plus connu sur Genève, j'ai quand même accepté, sans pouvoir me douter un instant que 10 ans après je prendrai la parole pour vous souhaiter tout le meilleur pour la suite, qui s'écrit grâce cette fois sans moi.

Merci à tous pour ces 10 années partagées. Vous allez énormément me manquer, mais la vie suit son cours et mon chemin va s'orienter ailleurs. Plan-les-Ouates est une Commune merveilleuse, où il fait bon vivre, et c'est grâce à nous tous et ensemble que cela a été possible. Ces 10 années resteront à jamais gravées dans mon cœur. Vous allez beaucoup me manquer.

Je me permets juste une requête pour finir : je vais jouer pour la dernière fois. Bien que l'on dise que l'herbe est toujours plus verte ailleurs, vous n'allez pas chercher ailleurs ce que vous avez sur place. L'implication des locaux sera toujours bien plus importante que celle des voisins qui n'auront vraisemblablement pas le même intérêt que notre magnifique Commune.

Fabienne, juste un petit mot pour te dire que on avait la meilleure équipe et on nous a volé la victoire. Nous avions une équipe extraordinaire... à remettre.

Mario, je ne sais pas s'il faut que je te remercie mais je crois que j'ai perdu une partie de mes poumons à cause de toi, vu que je te vole régulièrement des clopes... pardon ! Ce soir j'en ai pris et je t'en offre volontiers.

Fabienne a toujours été là dans les moments particuliers, je n'ai pas toujours été présent, et je te remercie énormément.

À très bientôt. On se reverra ici là. En tout cas, je vous aime toutes et tous, et vive PLO.

Discours de fin de mandat de M. Torri

M. Torri fait lecture de son discours :

Balade pour un baladin

Puisque mon destin est de vous quitter ce soir, puisque demain vous serez tous en ma mémoire, je ne vais pas égrainer trop de souvenirs, ni trop de pages noircir, mais relever une couleur qui m'est propre, des tableaux qui me sont chers, des paroles de Pierre.

J'entends encore résonner un soir de pléniaire « laissons la poésie au poète et faisons de la politique ». Peut-être que le troubadour s'est trompé de cour ; peut-être que le trouvère s'est trompé d'univers. Bref, en résumé, je crois bien que je suis un peu un OVNI qui n'a qu'un mot à vous dire et il est vraiment, vraiment très sincère.

Merci à toutes et tous. J'aimerais du fond du cœur, et en ce joli mois de mai, avec une immense gratitude, vous remercier pour votre écoute. Merci, parce que j'ose croire que vous m'avez compris, voir conforté, et même confirmé, dans mon style, ma plume, et disons-le, un petit côté atypique dans ce monde politique.

Je vous donne rendez-vous sur d'autres chemins, pour écrire d'autres parchemins en vélin, et continuer nos histoires d'amitié. À certains qui me prédisent un retour, numéro 3 ou 4, j'aimerais leur dire que si jamais je dois recroiser dans cet hémicycle, le fer, il faudra alors que je sorte et que je fourbisse ma rapierre. Merci.

Discours de fin de mandat de Mme Chenaux-Bourquin

Mme Chenaux-Bourquin remercie ses collègues de l'avoir accueillie il y a 18 mois. Elle prend conscience qu'elle a appris beaucoup de choses. Elle a fait de très belles rencontres. Elle remercie encore tout le monde et souhaite bonne continuation à ceux qui resteront.

Remerciements de Mme Saas

Mme Saas sera assez brève, comme d'habitude et fait lecture de son discours :

Je tiens par ces quelques mots remercier mes 2 collègues Didge et Laurent.

Didge, 2 législatures, 10 ans durant lesquels tu as pu partager tes divers talents dans différents domaines. Mais celui que je retiendrai le plus est le domaine du spectacle. Ton expérience dans « ce monde » nous a permis d'avoir une vision plus juste des besoins du canton au niveau des salles de spectacle. Tes interventions ont fortement contribué aux décisions prises concernant la salle prévue dans le futur centre sportif et culturel aux Cherpines.

Laurent, tu as siégé 2 ans. Dès ton arrivée tu as œuvré dans le domaine de prédilection de notre groupe : abolir l'impôt communal sur les chiens. Une demi-victoire puisque celui-ci a été abaissé de 50% mais une première victoire !

Je vous remercie tous les 2 pour votre engagement. Travailler à vos côtés a été une expérience plaisante et enrichissante tant au niveau du dialogue, de la communication mais aussi au niveau humain et amical.

Je vous souhaite pour la suite autant de réussite que de sérénité dans vos projets personnels

Xavier,

Dans la jungle politique de Plan-les-Ouates, le Roi lion est sur le départ,

Dans la jungle terrible jungle, nous lui disons tous aurevoir....

Au départ j'avais prévu de chanter.... Mais j'ai trop d'empathie pour vos pauvres oreilles....

Xavier, tu as reçu beaucoup de remerciement et d'éloge ce soir. Tous nous nous accordons à dire que tu as été un magistrat très investi et efficace malgré le fait que nous ne partageons pas toujours tes visions et tes choix.

Pour ma part au-delà de tes succès politiques j'ai envie de te remercier....

D'avoir amené lors de la législature 2015-20 une ambiance au sein de la commission culture telle, que les commissaires continuaient celle-ci avec une agape au carnotzet du municipal avec à chaque fois des expériences culinaires différentes mais surtout pour partager des moments de débats conviviaux. C'est d'ailleurs lors de ces moments que Sa seigneurie est née....

Je te remercie...

D'avoir encouragé et permis à la commission intercommunale de siéger afin que divers élus de communes avoisinantes partagent et débattent sur les problématiques similaires notamment la mobilité et la densification du territoire de leurs communes

D'avoir dans ton objectif de renforcer le lien entre le tissu économique et les autorités, permis aux conseillers municipaux de visiter diverses entreprises situées sur notre territoire.

Ces visites ont toujours été très intéressantes et instructives.

Je remercie aussi l'ensemble du CA d'amener de la transparence et de la clarté sur leurs dossiers ce qui contribue fortement à une bonne communication avec les CM.

Mais également tous les CM d'avoir préserver une ambiance conviviale lors de nos débats parfois animés mais toujours respectueux. Une petite pensée en particulier à notre poète philosophe Pierre Torri à qui je donne d'ores et déjà RDV à la pétanque le dimanche après-midi.

J'espère sincèrement que ce climat va perdurer lors de la prochaine législature. Un CA ou des CM qui se bouffent le nez n'est pas productif du tout pour les citoyens de Plan-les-Ouates. Car avant tout nous avons un devoir de milice et c'est pour nos concitoyens que nous donnons de notre temps.

Enfin Xavier, Sa Seigneurie, je te souhaite tout le meilleur pour la suite, et te donne rendez-vous sur les pistes de ski l'hiver prochain....

Discours à l'occasion du départ de Mme Ferri Elias

M. Favre tient à dire un petit mot pour sa collègue, Mme Romy Ferri Elias, qui quitte le Conseil municipal après 5 ans. Elle n'est pas une Conseillère qui s'exprimait beaucoup en plénière, mais dans les commissions, nous savions ce qu'elle voulait faire passer comme message. Elle a fait du bon travail pour son groupe. Elle fait désormais partie de la vie communale et figurera dans les archives de la Commune et nous pouvons la remercier et lui souhaiter bon vent.

Discours de M. Solari pour les Conseillers municipaux sortants

M. Solari adresse quelques mots à M. Torri :

Tu n'as jamais été ivre de vin, m'as-tu confié il y a quelques jours, mais toujours ivre de mots et de poésie. Poésie qui « n'est qu'un instrument différent pour parler du réel » pour reprendre les mots d'un auteur tessinois que tu as récemment découvert, Yari Bernasconi.

12 ans d'engagement au sein de ce conseil municipal, une élection et deux remplacements en cours de route. Toujours disponible Pierre. Oh, oui !

La scène se referme sur ton rôle de conseiller municipal.

C'est rude émotionnellement pour l'humaniste que tu es. Ton énergie, ton humour, ta poésie et ton regard sur le monde ont rendu le quotidien politique pendant ces 5 ans plus humain, plus supportable, voir même, parfois, surprenant.

Je sais que tu t'es posé dernièrement la question, je ne chanterai pas Pierre, je n'ai pas ton talent, « Et maintenant, que vais-je faire... ». Eh bien, j'ai envie de te dire : tout ce que tu veux.

Merci à toi pour tout ce que tu as essayé d'insuffler dans cette arène politique de Plan-les-Ouates.

Que la suite soit douce, libre, légère et lumineuse.

Et comme disait Truffaut : Fin ? Non. À suivre.

M. Solari s'adresse maintenant à Mme Wehrli :

Séverine, tu es arrivée pour "enlever une épine du pied" aux Vert-e-s, avec ton énergie, ta finesse, ton cœur profondément écolo... et ton "lobby automobile d'employeur" sous le bras. Comme quoi, les clichés n'ont qu'à bien se tenir.

Un contrat d'un an, pas un jour de plus. Enfin... pour l'instant.

Ta présence a été un vrai cadeau pour nous. Tu as pris ta mission à cœur, sans jamais faire semblant. Tu t'es investie pleinement, avec sérieux, intérêt, lucidité, cœur et élégance. Tu nous as offert des interventions sensibles, fines, toujours pertinentes, qui ont su faire avancer les débats, souvent avec plus de douceur que de dogme. Et cela fait toute la différence. Un joker précieux pour nous, version écolo oui, mais surtout humaine.

Françoise Sagan écrit : « Il ne faut jamais juger les gens sur leurs fréquentations : Judas, par exemple, avait des amis irréprochables. »

Ton employeur, franchement... on s'en est vite remis.

Alors simplement et de tout cœur, un immense merci.

M. Solari s'adresse maintenant à M. di Giorgio :

J'ai toujours admiré tes interventions pleines de justesse — tu trouves toujours le ton qu'il faut, sensible et sensé. Ton ouverture artistique et culturelle enrichit nos échanges et ton regard sur le monde, curieux sans jamais être blasé, touche toujours juste.

Ta loyauté, ta bonne humeur inébranlable, ton goût pour la déconne : autant de qualités qui te rendent profondément attachant et franchement drôle. Ta présence parmi nous est un vrai bonheur. Et ça, ça n'a pas de prix.

Enfin... peut-être celui d'une branche de lunettes à changer depuis cinq ans — mais à ce niveau-là, c'est devenu une signature. Et on y tient.

Chevalier de Malte un jour, esthète de la monture chancelante pour toujours !

*Et pour reprendre les mots d'un chanteur que tu as amené au Nomadland festival, « **La lumière, je ne la vois pas, je la ressens.** »*

Toi aussi, tu es de ceux qui font ressentir la lumière, sans jamais avoir besoin d'en faire trop.

M. Solari s'adresse à Mme Ferri Elias :

Nos débuts ? Plutôt frisés : masque vissé, regards verrouillés.

Ta rencontre avec ma rigueur, ou tout du moins la représentation qu'on peut s'en faire, a été... disons, un peu rude. Au point que tu as préféré passer ton tour comme rapporteur !

Et pourtant, cinq ans plus tard, la tempête passée, une évidence s'impose : ta sincérité, ton authenticité, ta grande générosité et ton sens de l'humain. Ta fibre sociale et ton engagement sont remarquables. Et, tu as été une remplaçante en or pour les rapports de la commission sociale en l'absence de Roberto. Comme quoi, rien n'est jamais figé.

Merci, Romy, pour cette belle image d'intelligence humaine que tu nous laisses.

M. Solari s'adresse à M. Ulrich :

Cher Laurent

Tu es discret, mais toujours à l'écoute, attentif aux détails que personne ne voit... sauf les chats.

Grâce à toi, une grande injustice a été corrigée, les chiens ne paieront plus qu'une demi-taxe.

Joyeux, ils aboient à 50% dans les rues de Plan-les-Ouates, roulent sur le dos, et certains songent même à se présenter aux prochaines élections municipales.

Pendant que les chiens retrouvent leur dignité économique, les chats se prélassent au soleil, en sirotant du lait mousseux sur la place des aviateurs, oups pardon, des Cavalières, juste un peu plus loin. Ils sourient.

Pas un grand sourire. Non. Un petit rictus satisfait. Le genre de sourire qu'on esquisse quand on a un compte aux îles Caïman. Les chats, ces experts de l'optimisation fiscale, n'ont jamais payé cette taxe. Même pas une croquette.

Merci, Laurent, pour ta discrétion, ton écoute, et ta capacité à désamorcer une guerre fiscale inter-espèces sans bruit, sans drame, sans conflit... Juste avec du bon sens.

Bonne route à toi.

M. Solari s'adresse à Mme Chenaux-Bourquin :

« Plan-les-Ouates, c'est vous », disait le slogan électoral de ton mouvement en 2020. Eh bien toi, c'est exactement ça : proche, attentive, engagée et humaine. Une sorte de présence amicale tout en discrétion, mais sincère et joyeuse. Sans jamais chercher la lumière... sauf peut-être celle du luminaire en face de chez toi. Mais promis, ce n'était pas nous. C'était à la régie de réagir...et on a des témoins.

Et puis il y a... le trail. Ah, le trail. Cette passion un peu folle, dévorante parfois, qui te fait enfiler des baskets plus vite que ton ombre. Une rencontre fortuite à Nice ? Et bim, te voilà en train de crapahuter toute la journée dans les collines comme si les Alpes-Maritimes étaient ton jardin. L'appel des montagnes...

Merci pour ta présence, ton énergie, et tous ces moments partagés qui laissent des traces. Pas seulement sur les sentiers, mais dans notre souvenir aussi.

M. Solari s'adresse maintenant à M. Bagagnan :

Alors voilà...

On n'a pas eu beaucoup de temps pour vraiment faire connaissance.

Tu as remplacé Glenna ces derniers mois.

Un passage discret, rapide... mais lumineux.

Tu es arrivé, tu as tout de suite apporté un regard vêtu de bienveillance et de gentillesse Et puis hop, déjà sur le départ.

Un peu comme dans la série Columbo.

Tout semble calme, sans histoires...

Et puis, juste avant la fin, il se retourne et dit :

« Ah... juste une dernière chose... »

Eh bien toi, c'est pareil.

On sent qu'on n'a pas tout vu, qu'il y avait encore plein de belles choses à découvrir. Alors, merci à toi, pour ta présence.

M. Solari s'adresse finalement à Mme Rüegger :

Vous voilà au terme, Chère Présidente, de votre mandat de première citoyenne, et au nom des Verts et des Vertes, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre travail, votre engagement, et disons-le, votre gestion attentive de ce collectif. Un collectif naturellement discipliné.

Il est vrai, parfois on vous sent hésitante, comme si chaque mot, chaque geste, devait passer par un comité d'éthique personnel, de vous à vous, même lorsqu'il s'agit de lancer un vote. Et là, la salle se perd un peu, mais on attend, on sait que ça vient, et au bout du compte, avec votre signature : « Celles et ceux qui sont d'accord » voilà et tout le monde respire, on peut voter. Votre précision est souvent juste, votre rigueur millimétrée, jamais gratuite, c'est pour creuser, pour comprendre, pour bien faire. Mais alors, comment faire pour bien faire ? Freud disait « c'est impossible », surtout pour un politicien, pour une politicienne.

Quant à EasyJet, ce n'est pas l'amour fou. Le train, oui, en première classe paraît-il, s'il vous plaît. Le vélo bien sûr, le covoiturage évidemment, et l'habitat coopératif en filigrane. Vous êtes une femme de convictions fortes, parfois un peu radicales, mais toujours profondément humaine, sensible oui, prise de doutes parfois, mais jamais de l'essentiel. Donc merci.

Discours de M. Magnin

M. Magnin remercie notre Président de la commission Sociale et enfance, qui ferait un très bon magistrat communal. Il s'adressera ce soir à chaque Conseiller municipal sortant, par ordre alphabétique.

M. Magnin commence par quelques mots à l'intention de M. Bagagnan :

C'est deux fois 7 mois, Daouda, plus la précédente législature aussi, durant laquelle tu avais fait 7 mois, mais cette fois-ci tu as fait un peu plus de séances et de présences. Au total, ce sont une dizaine de séances de Conseil municipal et 14 séances de commissions. Alors effectivement tu as remplacé Glenna Baillon ; ces 7 mois, ce n'est malheureusement pas le temps d'un accouchement, pas forcément le temps de déposer quelque chose ou de travailler quelque chose. Toutefois, tu as fait un texte sur les billets de la Commune, notamment les billets pour le Servette, sur lequel je crois, nous devons peut-être encore une réponse.

Cette durée de vie est assez courte, mais on voit que jamais rien n'est fini, et on peut s'attendre à ce que tu puisses revenir encore une fois. Cette fois-ci tu as quatre possibilités de retrait au niveau du parti. D'ailleurs tu étais le seul homme sur la liste et ça n'a pas fonctionné pour trois voix, donc à mon avis, tu vas revenir très bientôt. Tu es une personne calme et discrète, ces quelques séances ne permettent pas de donner la mesure de ce que tu peux faire, et on se réjouit effectivement que tu reviennes très bientôt.

Je dirai, finalement, felix Daouda, et que tu puisses revenir et que nous puissions profiter de t'entendre au Conseil municipal. Merci pour ton investissement au bénéfice de la Commune et rendez-vous le 12 juin.

M. Magnin s'adresse à Mme Chenaux-Bourquin :

1 an et 9 mois au Conseil municipal en tant que Vice-Présidente, 3 commissions ; tu as fait 16 séances du Conseil municipal, 13 séances du Bureau et quand même 35 séances de commission. Comme Vice-présidente, c'est un engagement, et aussi des responsabilités. Tu fais partie d'un parti qui a manqué le quorum pour 11 voix, malheureusement. Mais c'est un parti qui change de nom plus rapidement qu'il change de chemise, et parfois ce n'est pas si facile pour la population.

Tu as quand même participé aux élections nationales il y a quelques années. Tu es fan de course à pied, ça a été dit, tu as fait le semi-marathon des Sables en 2019, et tu as ce côté aventurière qui recherche effectivement la curiosité et de nouveaux défis. Tu es aussi notre œil et notre thermomètre dans ce qui se passe au Vélodrome, et, en commission ou ici, tu nous transmets tes expériences, et cela nous permet d'aller de l'avant ou de conforter, ou d'infirmer, les propos d'autres personnes.

Je crois que tu as beaucoup aimé ton passage au Conseil municipal et tu as également beaucoup apprécié le voyage du municipal et le suivant qui arrive ces jours-ci. Donc on parle de luminaires, ça a déjà été a été fait, et cette défense du Vélodrome et de Plan-les-Ouates te tient à cœur. Donc merci pour l'investissement au bénéfice de la Commune et rendez-vous le 12 juin

M. Magnin s'adresse maintenant à M. di Giorgio :

Roberto n'aime pas ce qui lui arrive, comme un certain nombre d'entre vous. 10 ans au Conseil municipal, différentes commissions, au total 80 séances du Conseil municipal et 162 séances de commission.

Tu as participé à différentes motions, comme un arbre de vie, la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates, l'accès à la fibre optique, la taxe communale pour les chiens, les frais de garde sur le revenu déterminant, les pensions de crèche, notamment.

Quand on écoute Roberto di Giorgio, il faut l'écouter avec vraiment beaucoup d'attention, parce que c'est le roi de la mythomanie et de la vanne. Donc, il ne faut pas toujours prendre au premier degré ce qui est dit. « Didge », c'est pour les intimes, mais finalement c'est pour tout le monde, c'est son surnom. La fibre sociale, la fibre culturelle, ça a été dit, le soutien très fort pour la salle polyvalente aux Cherpines, et tout ce qui touche à l'insertion professionnelle, avec des implications notamment au Locados et à Champ-Ravy.

Alors, ce policier à la retraite, il aime que tout le monde soit bien, que tout se passe bien. Il est organisateur de concerts, de manifestations, de voyages ; il est aussi artiste et chanteur à ses heures, et puis, il a quand même un côté « grand maître ».

J'ai encore tellement de choses à dire sur Roberto, qu'il aime imiter, qu'il aime prendre des rôles. Les voyages du Conseil municipal sont toujours des surprises avec lui ; il aime tellement organiser aussi. Mais surtout, il y a une anecdote qui date déjà d'il y a quelques années, c'est le boléro. La visite du boléro à Versoix a été un moment magique et mythique, qui nous a fait prendre un fou-rire juste en se regardant. Et effectivement, cette personne quand Didge parlait, se tourne vers moi et fait un baise-main comme ça. On éclate de rire, et puis, magie de l'histoire, ce baise-main est resté entre nous mais maintenant c'est moi qui m'y colle par la main d'Alexandra.

On ne sait pas si tu sais qu'il y a des endroits comme Fiehlmann ou Afflelou pour réparer tes lunettes.

Et puis, Mario Rodriguez me le soufflait, il y a ta phrase fétiche : « Ah, tu es là, ça me fait tellement plaisir ! Tu veux pas fumer ? Tu m'en donnes une ? Tu m'en donnes un paquet ? ».

On t'a pris aussi souvent en commission en flagrant délit de fou-rire avec Isabelle Willimann, sans qu'on sache exactement pourquoi.

Merci pour ton investissement au service de la Commune et rendez-vous le 12 juin.

M. Magnin s'adresse maintenant à Mme Ferri Elias :

Romy, tu as fait 5 ans de législature, tu es membre des commissions Culture et Sociale et enfance, tu as participé à 47 séances de Conseil municipal, à 91 séances de commission et 1 séance pour le recensement architectural. Tu as collaboré à un nombre important de textes, mais 8 d'entre eux ont été retirés ou annulés. Mais sont restés notamment ceux pour les coûts funéraires pour les habitants de Plan-les-Ouates, pour l'arborisation du futur quartier des Cherpines, sur le harcèlement, sur les intempéries qui ont touché la commune, pour redonner vie au marché.

Je sais que c'est à grand regret que tu quittes le Conseil municipal, car tu es très impliquée dans l'associatif, avec le Marais notamment. Dans ces associations, tu tiens souvent la tête. Tu as vraiment le souci du bien commun et des personnes.

Tu es une Espagnole de Vernier, et c'est une belle intégration. Ta défense de l'associatif est permanente. Tu t'exprimes aussi par la photo, et tu n'hésites pas à en faire profiter tes copines sur WhatsApp avec des selfies. Tu as aussi une capacité de préparer de somptueux desserts, notamment pour la commission Culture... et comme il y a souvent des restes, mes enfants t'en remercient encore.

Tu vas retrouver maintenant un peu plus souvent ton chien, et vivement le loto des aînés.

Chère Romy, merci pour ton investissement au bénéfice de la Commune.

M. Magnin s'adresse maintenant à M. Lenoir (qui est absent ce soir) :

Nicolas, tu es au Conseil municipal depuis 5 ans. Tu as fait 44 séances de Conseil municipal, 128 séances de commission et tu as été membre du jury pour la passerelle des Sciens.

Tu es une personnalité marquante et connue de la commune, avec le chalet à Nico, le Steakhouse, et un restaurant près de Champ-Ravy auparavant. Tu prends la défense des petits commerçants, des entreprises. Tu as été candidat au Conseil administratif, mais malheureusement tu es dans un parti qui change de nom comme de chemise, ce qui n'a peut-être pas permis à la population de voter pour toi.

Tu as animé Plan-les-Ouates, par tes prises de parole, par tes activités, et qui ne se souvient pas de la mitrailleuse... Tu as un parcours atypique, parfois difficile ; tu es doté d'un caractère puissant et résilient.

Merci Nicolas pour tout ce que tu as fait pour la Commune, et rendez-vous le 12 juin.

M. Magnin s'adresse maintenant à M. Torri :

Pierre, après 2 élections, toi aussi, tu regrettes de devoir quitter le Conseil municipal. Tu as été 2 fois Président du Conseil municipal, tu as assisté à 99 séances du Conseil municipal, 63 séances

du Bureau, 264 séances de commission. Tu as collaboré à 8 motions qui ont été refusées, mais tu as participé au plan de mobilité scolaire, au plan de décoration florale, à l'entretien durable des rues, notamment. Tu as aussi soutenu l'abonnement TPG pour les jeunes.

Pierre, tu sais tout, parce que tu te balades partout, avec ton vélo, et tu discutes avec tout le monde. Tu ne sais peut-être pas que notre Administration n'a pas toujours le temps de boire un café... Tu es poète retraité et prof de sport, ou peut-être l'inverse. Tu as été très efficace dans la commission Culture, qui te doit beaucoup, notamment pour les jurés. Tout ce qui a trait à l'enseignement et à la pédagogie t'intéresse. Ton soutien est précieux pour l'intégration des jeunes. Tu as toujours été un Conseiller municipal sur lequel on peut compter. Tu as amené le Conseil municipal en voyage aux Grisons. Tu as toujours fait les choses avec passion et ton allée et venue au Conseil municipal me fait penser à deux chansons : « Ça s'en va et ça revient » de Claude François, et « Je vais et je viens » de Serge Gainsbourg. Mais quand tu reviens, c'est comme Président du Conseil municipal. Nous nous attendons donc à ta 3^{ème} venue, comme Président !

Tu aimes bien te décrire comme le Pierre Noël ou le Pierre Vert. Tu dis souvent que tu es poète et clown. Tu devrais écrire un livre avec tes anecdotes.... C'est déjà fait peut-être. Tu aimes la rime riche et franche, et pour cela, tu ne trompes pas. Mais chez les Verts, le turn-over est garanti... on va revoir Torri.

Tu as fait une fois le tour de toute l'Administration pour être le Père Noël de la fête communale, ainsi que dans les hameaux.

Mais Pierre, j'ai un texte spécial pour toi :

Ah cher Pierre, damned, mais c'est l'enfer !

Ah Pierre Torri,

En mars, je t'ai entendu pousser un cri.

Tu aimes être parmi tes pairs,

Un juste pour un politicien aguerri.

Toi le clown, le tennisman, le Père Vert,

Je te cite toi-même, c'est ton mot favori,

Tu pourrais être aigri.

Mais non, du parcours que tu as inscrit indéniablement, tu peux être fier.

C'est toi encore, tu joues les filles de l'air

Et le destin parfois te sourit.

Ta place tu reconquiers

Et je ne sais pas par quel grigri, la Présidence tu acquières.

Je me souviens comme hier des motions que tu écris,

Avec le style de Flaubert et la précision d'un bistouri.

On te reverra, Pierre,

Et on n'est pas à l'abri

De subir tes rimes et tes vers

Dont jamais tu n'es tari

Ou de se rencontrer où tu sais,

Parfois tu y chantes des pots-pourris.

Mais surtout de croiser, à vélo,

En train de te signaler par tes hellos.

M. Magnin s'adresse en ces mots à M. Ulrich :

2 ans et 4 mois, ça fait 21 séances du Conseil municipal, 33 séances de commission, et tu t'es impliqué sur la taxe communale pour les chiens, l'ajout des frais de garde au RDU et les pensions de crèche, ce qui est revenu d'une autre façon.

Quand je pense à Laurent Ulrich, je pense à un numéro. 414. Non, ce n'est pas le nombre de commissions qu'il a faites, non ce n'est pas le nombre de carreaux qu'il a tirés à la pétanque. Ça reste un grand mystère de cette législature pour cet ancien policier.

Il ne faut pas confondre Laurent Ulrich avec l'archevêque de Paris, qui est un homonyme. Il est entré en cours de législature. Finalement, tu as attendu la fin du Covid pour arriver, et c'est une bonne chose, parce qu'on s'est bien marrés avec les certificats médicaux et les masques... toi, tu n'as pas vécu cela.

Ton dada, c'est les chiens et tu as obtenu un succès en faisant baisser l'impôt communal sur les chiens. Ainsi, Laurent, merci pour tout ce que tu as fait pour la Commune, et rendez-vous le 12 juin.

M. Magnin s'adresse finalement à Mme Wehrli :

8 mois, 8 séances de Conseil municipal et 12 séances de commission. Tu partages avec Daouda le fait de ne pas avoir eu le temps d'accoucher, de ne pas avoir pris ces 9 mois. Il n'empêche, tu sauves l'honneur des Verts, en étant la seule femme. Mais tu ne t'es pas représentée. Tu aurais pu sauver l'honneur des Verts en étant la seule femme sur l'affiche.... On t'a cherchée partout, mais on ne t'a pas trouvée. Toutefois, tu es la patronne, la vice-présidente de ton parti.

Tu t'es investie pendant les quelques mois que tu as passés au Conseil municipal, avec des remarques pour faire avancer, avec le savoir-faire que tu nous as montré. Tu t'es prononcée notamment sur la motion IEF, pour les aménagements que nous avons votés ce soir.

Merci Séverine pour ton investissement sur la Commune, et rendez-vous le 12 juin.

M. Magnin remarque que dans l'ordre alphabétique, il manque une personne qui quitte également le Conseil municipal, mais lui, pour prendre des fonctions différentes... c'est Philippe Rochetin. Il s'adresse maintenant à ce dernier :

Philippe Rochetin, nous avons jusqu'à minuit pour dire « mais quel parcours ».... 1ère élection en 2006, soit 19 ans au Conseil municipal. Tu as participé au comité de pilotage pour la piscine, organisé le concours pour la piscine dans la ZIPLO, le projet Skylab, une 1ère Présidence. Tu as participé au MEP de la pièce D, au conseil de Champ-Ravy, au jury de la pièce D lors de la précédente législature, une 2ème Présidence, tu t'es investi dans 180 séances du Conseil municipal, 129 séance du Bureau et 530 séances de commission et finalement une 3ème Présidence du Conseil municipal. Mais tu n'as pas battu Pierre-Alain Gaud.

Tu as été candidat au Conseil national 2023, tu es président du Centre cantonal, et tu es membre notamment du comité de la FER. Alors là, j'en ai des pages, sur les motions que tu as signées. Très peu d'entre elles ont été retirées ou annulées. Cela a commencé avec le préau couvert de la salle d'éducation physique à l'école des Petites-Fontaines, la participation en tant que délégué aux affaires économiques, le congé paternité de 4 semaines, les solutions de mobilité autonome de Plan-les-Ouates, le parking à trottinettes, les studios mobiles sur la commune, la Maison du développement durable, les antennes 5G, la réhabilitation des habitants de la route de St-Julien, considérer les proche-aidants, la promotion du stratFIT à Plan-les-Ouates, les canapés forestiers, les allocations de 200 francs, deux terrains de paddle et de tennis, récupération et recyclage de l'eau, les îlot de fraîcheur, politique sportive équitable, navette pour approcher les nouveaux quartiers, et aménagement complet de la place des Aviateurs. Je n'ai pas tout cité, de loin pas, mais ça laisse véritablement une trace déjà sur Plan-les-Ouates.

Quel parcours... 19 ans.... Il fallait bien que cela évolue un jour. Il est vrai qu'au parti le Centre (ex-PDC) on apprend la patience. Il faut savoir attendre pour accéder à cette fonction-là.

Tu nous as emmenés aussi dans différents voyages du Conseil municipal, avec une attention spécifique pour le sport ou l'alimentation. Généralement, on mangeait très bien. Tu nous as permis d'avoir des jeunes joueurs de basket qui sont ensuite partis jouer en ligue A.

Tout le monde doit te remercier, parce que ton action incessante a permis de faire augmenter le jeton de présence du Conseil municipal.

Président de la commission Sports depuis perpète, là aussi, ton action s'est ressentie en collaboration avec Fabienne Monbaron et les services.

Tu vas prendre d'autres fonctions ; j'en suis particulièrement heureux. Tu me succèdes, et ce n'est pas la première fois que tu me succèdes. A chaque fois, ce fut une plus-value.

On pourrait t'attribuer un petit côté « is no good »... non, pas du tout. Tu es une personne avec qui je m'entends très bien, et je suis très heureux de ton succès. Je le dirai même avec l'un de tes mots préférés : tu as fait cela avec élégance.

Avec tes multi-présidences, tennis de Carouge, volleyball, physio, parti, Conseil d'administration des TPG, tu es une personne qui a les compétences et connaissances, ainsi que l'expérience et qui sera particulièrement efficace et utile à la Commune. L'évolution, par rapport à ce que tu connais bien, c'est la santé. Je souhaite que tu trouves le succès avec les propositions que tu vas faire.

Méfiez-vous toutefois de lui.... Quand vous prenez une photo officielle, si on ne sourit pas et on est crispés, il y a une raison... je ne vous en dis pas plus. Et ne lui demandez pas de diffuser une photo au Conseil municipal, car elle ne sera pas dans le bon sens.

Philippe, ton parcours, jusque-là, est remarquable et le sera encore à l'avenir. Tu fêtes tes 50 ans de très belle manière. Merci pour tout ce que tu as déjà fait pour la Commune, ce que tu vas faire pour la Commune et rendez-vous le 12 juin.

Remerciements de M. Torri

M. Torri remet un présent à M. Magnin au nom des Vert.e.s et lui adresse ces mots :

Xavier ou Gravier moi-même, le Roi lion fut de son rôle à la hauteur.

Aventure et droiture ont parsemé et ciselé les chemins de tes valeurs.

Victoires et défaites, gloire et jours de fête furent accomplis avec la même ardeur.

Inflexible parfois, avec un sens aigu des institutions, mais au centre l'humain.

Tu as su allier rigueur et bienveillante chaleur.

Enfin, pour toutes ces séances, commissions, inaugurations et célébrations accomplies avec honneur,

Ravy/chant que nous te souhaitons un avenir radieux, de chemins parfois d'anges heureux (le goût du risque) pour des rencontres remplies et fleuries de bon/heure !,

Remerciements de M. Rochetin

M. Rochetin adresse ces mots à M. Magnin :

Cher Xavier,

Au siècle passé, tu décides de te lancer en politique pour donner suite à un recrutement bien connu et reconnu de nos pairs sur la Commune, recrutement mené par notre Conseillère administrative Jacqueline Gillet. Avec sa fameuse stratégie de la discussion autour d'un thé, te voilà embarqué par notre Jacotte dans l'aventure politique.

Donc, c'est en 1999 que tu es brillamment élu pour la première fois au sein du Conseil municipal de Plan-les-Ouates, avec 424 suffrages, derrière François Gillet, Alain Sauty et Christophe Boileau. Ce succès électoral va donc t'accompagner sur ton parcours communal et devenir une marque de fabrique, puisque tu feras un sans-fautes au niveau de toutes les élections auxquelles tu auras participé.

Après une vie antérieure de Conseiller municipal, tu accèdes en 2015 au poste de Conseiller administratif, que tu as tant apprécié. Durant ces 10 ans au sein de l'exécutif, tu as eu à cœur de soutenir les aînés, mais c'est également le soutien aux jeunes et notamment dans l'aide à

l'intégration dans le monde professionnel, avec une augmentation du nombre de places d'apprentissage.

Tu as également été très actif auprès de nos zones industrielles, et tu as apporté un soutien à l'économie en créant un poste de délégué à l'économie. Le succès de l'événement Autour du temps sera la pointe de l'iceberg de ton engagement dans le domaine.

Au sein du Centre, tu t'es activement engagé, tu as assuré la présidence de la section pendant près de 10 ans. Au niveau cantonal de notre parti, tu as œuvré dans les fonctions internes et tu as surtout été député durant quelques années, activité dans laquelle tu as probablement trouvé moins de satisfaction que celle rencontrée sur notre commune, puisque tu es un homme d'action et de terrain. Mais durant ces années, tu as pu t'enrichir d'échange et d'expérience incroyables, puisque tu as été, durant quelques années également, Président de l'association des communes genevoises.

Voici donc le résumé express, et de ce fait très réducteur, de ton parcours d' élu, mais on n'aurait pas assez d'une soirée entière pour évoquer le livre de ton parcours politique de près de 30 ans, dont tu t'apprêtes à fermer les pages dans ces prochains jours, non sans émotion, j'en suis certain.

Sportif que tu es, tu as vécu cette vie d'engagement politique avec ses accélérations, ses changements de direction, ces périodes de maîtrise, d'analyse, de stratégie de jeu, pour atteindre les objectifs que tu t'es fixés.

Même si ces considérations sportives te feraient passer pour un attaquant de football, sport que tu as pratiqué à haut niveau, c'est pourtant en ta qualité de gardien de but que tu as excellé, preuve que tu as su aussi te comporter comme un soutien des troupes et protecteur des acquis gagnés, tel que le serait un gardien de but.

Au sein de notre groupe politique, tu as su te montrer rassembleur et un excellent guide par tes contacts réguliers et l'envie de nous informer de tes actions. Ce fut un réel plaisir de pouvoir collaborer avec toi, dans un premier temps comme Conseiller municipal, et ensuite dans ta fonction de Conseil administratif. Tu as compris tout comme dans le sport collectif que l'on est toujours plus fort lorsque l'on travaille ensemble.

L'année passée, tu as beaucoup hésité à te représenter pour un nouveau mandat de Conseiller administratif, et nous avons pas mal échangé sur le sujet. Tu as saisi une belle opportunité professionnelle qui n'était plus compatible avec la fonction de magistrat, et du coup, tu as annoncé que tu ne te représenterais pas. Tu l'as fait d'autant plus sereinement que tu savais que derrière toi il y avait un groupe solide et que personnellement j'étais là pour te soutenir et prêt assumer ta relève, même si entre-temps, de mon côté, j'avais accepté la présidence du parti cantonal, aidé par le hasard d'une méthode établie ensemble dans mon bureau à mon cabinet, alors que je traitais l'une de tes l'un de tes multiples bobos consécutifs à tes divers espoirs sportifs. Alors effectivement, nous avons pu faire et refaire le monde lors des séances que je t'ai prodiguées en physiothérapie, car il faut l'admettre, dans le sport, nous oublions parfois d'être raisonnables. Cette passion du sport que nous partageons et qui nous rappelle également des moments magiques lors de nos joutes sportives que nous avons partagées, des moments de rire et de fou-rire qui se sont terminés par des soirées à la hauteur de nos engagements dans les journées de ces compétitions opposant les villes suisses, dignes des Jeux sans frontières ou Interville, mais sans Guy Lux ni Léon Zitrone. Il me vient aussi à l'esprit notre fameux match de foot du tournoi des élus à Carouge, où nous n'avons même pas pu combattre en finale, faute de joueurs valides, et qui faisait partie de l'équipe du bras cassé, satisfait de donner du travail les semaines suivantes au cabinet.

Par ces quelques mots, Xavier, je tiens, au nom de mes collègues, à te remercier pour tout ce que tu as fait pour nous et notre parti. Tu as été un modèle, un exemple et ma loyauté à ton égard a été égale à la confiance que tu m'as accordée. Ce fut un énorme plaisir de partager ces nombreuses années, une partie d'une vie, et notamment, comme tu l'as dit, ces nombreuses photos, où il n'était jamais simple de rester droits et concentrés, ou encore ce fameux déguisement à Champ-Ravy. Où j'étais le Père Noël.

Il nous reste à présent qu'à te souhaiter de t'épanouir dans tes nouvelles fonctions avec autant de plaisir que tu as pu en prendre dans tes activités politiques, et donc tout simplement, merci mon ami.

Remerciements de Mme Monbaron

Mme Monbaron adresse ces mots à M. Magnin :

Cher Xavier,

Me voici à prononcer ces quelques mots au nom du Conseil administratif, puisque tu as décidé de ne pas te représenter, et que nous sommes aujourd'hui à la dernière séance du Conseil municipal de cette législature. Tu vas te sentir plus léger ce soir, mais ça fait bizarre. Voici plus de 25 ans que tu œuvres en tant qu'élu à Plan-les-Ouates, puisque tu es rentré au Conseil municipal en 1999 sous l'étiquette du PDC, au Conseil administratif en 2015, toujours PDC, et, tu vas interrompre cette carrière politique communale dans quelques jours en tant que membre du Centre.

Comme tu l'imagines, et comme tous ceux qui te connaissent peuvent l'imaginer, faire un résumé de ton action n'est pas une chose facile. Nous souhaitons d'abord te féliciter pour le travail accompli. Dès ton arrivée, tu as pris en main nombre de projets, avec enthousiasme et dynamisme, qu'ils te tiennent à cœur ou qu'ils soient d'importance pour notre Commune, avec souvent une idée par minute, mais quasiment toujours des propositions concrètes émanant d'une vision politique engagée, avec au final de belles réalisations pour et avec les habitants. Tes dicastères t'ont permis de développer de nombreux projets en lien avec le social, la culture, les écoles, la petite enfance, la promotion économique, et un domaine moins visible mais extrêmement important, les ressources humaines.

Sous ton impulsion et avec le soutien fort du Conseil municipal, que tu peux remercier et que nous remercions, tu as permis des avancées notables. Pour la petite enfance, il nous faut citer l'ouverture de plusieurs crèches municipales qui portent toujours des noms colorés : Ciel bleu, Zinzolin, PotiMarron, ajoutant 128 places à celles existantes, et même 138 si l'on compte les 10 places achetées en collaboration avec ForPro. Cela représente une augmentation de 52,3%, portant à 264 places en crèche et au total, en incluant les jardins d'enfants, Plan-les-Ouates offre désormais 327 places d'accueil pour les 0-4 ans. Des initiatives telles que Parent'Aise, le projet Premier livre et la fête des tout petits enrichissent la vie communale. Elles sont aussi le reflet de ta vision, qui est de réunir autour de projets concrets, pour permettre au plus grand nombre de vivre en étant soutenu sans être assisté.

Rassembleur et proche des gens, tu as développé une politique sociale ambitieuse où chaque quartier doit pouvoir bénéficier d'infrastructure adaptée, tout en se sentant appartenir à sa commune. Je pense notamment à la démarche participative du quartier du Vélodrome, qui a abouti à l'inauguration de Champ-Ravy en 2018. Tu as porté le projet du Sapay, qu'un de nos prédécesseurs a rendu intercommunal contre la volonté de ses collègues de l'époque, et contre celle des Conseillers municipaux dont il faisait partie au moment de cette décision. Tu as assuré la présidence de ce groupement intercommunal, en alternance avec Lancy, en te souciant de proposer un lieu d'accueil pour les enfants de 4 à 12 ans, des locaux de musique et le premier contrat de quartier intercommunal du canton, instauré en 2022 au sein du quartier de La Chapelle-les-Sciers. Aujourd'hui, ton dernier combat est pour les adolescents, afin qu'ils puissent bénéficier dans ce quartier d'un vrai lieu de loisirs et d'accueil ; un beau dossier qui sera repris par ton successeur, qui aura la charge de le finaliser.

Capitalisant sur ton expérience professionnelle, tu as mis en place une vraie politique pour la jeunesse, en lien, entre autres, avec l'insertion sociale et professionnelle. Depuis 2020, chaque année se déroule un recrutement en direct, permettant aux jeunes de venir au contact des entreprises recrutant des apprentis. En 2023, c'est la première édition de On stage, un moment qui réunit plus de 600 étudiants en immersion totale au sein des entreprises de notre zone industrielle, pour qu'ils puissent découvrir la diversité d'une telle zone économique, en termes d'activités et

donc de formation. C'est un franc succès. Tu as insisté sur la création de lieux pour les jeunes ; l'espace public et ses infrastructures devront considérer les 12-25 ans. Tu as veillé à la relocalisation de la villa pour la jeunesse, à la réalisation d'un second Locados au sein de Champ-Ravy, ou encore à soutenir les scouts dans le déploiement de leurs activités. Tu as défendu une jeunesse qui doit s'épanouir et s'amuser sur son territoire, tout en respectant son cadre de vie et en y étant sincèrement attaché.

Tu prends soin de la jeunesse et du tissage des liens que tu as renforcés en allant faire du sport le vendredi soir avec elle. Tu as éveillé la curiosité à la notion de civil des 7 et 8 P, en leur offrant la possibilité de visiter la mairie et ses services, ainsi que le Parlement à Berne. Innovant, tu as osé et encouragé. Je prendrai pour exemple le projet des 5 % aux Cherpines ; comme l'ensemble du Conseil administratif, tu as cru en l'activation des rez-de-chaussée d'immeubles comme vecteur de liens et permettant la mise en place d'une vraie vie de quartier. Malgré les résistances et le côté expérimental du projet, c'est ensemble que nous avons défendu son développement et la mise en place des moyens nécessaires pour le réaliser. Ce projet innovant, est suivi de près par le Canton qui souhaite le reproduire ailleurs dans ses nouveaux quartiers. Nous pouvons en être fiers.

En 2020, année covid, c'est une nouvelle aventure innovante que nous avons partagée, chacun à nos niveaux. Tu as mis en place un plan de solidarité avec un focus très fort sur les aînés, pour lesquels tu as développé au fil des ans une politique communale permettant d'offrir un vrai fil conducteur au projet. Gym au parc, la plateforme bénévole le forum d'information aux seniors l'accompagnement social individuel, ou encore la lutte contre la canicule et donc contre l'isolement, ainsi que des mesures de mobilité.

En matière culturelle et artistique, tu as su donner les impulsions pour embellir la commune et rendre ses domaines accessibles à tous, à travers la création de lieux et d'événements adaptés. Depuis 2021, tu as demandé le développement d'expositions en plein air, permettant à l'art de s'inviter sur l'espace public. Tu as cartonné avec des partenariats avec Hiflow ou encore Spark. Non sans débat, tu as proposé la première biennale d'arts graphiques. Les médiations culturelles se déroulent dans les écoles primaires. En 2020, tu fais en sorte que le préau de l'école du Rolliet fasse l'objet d'un concours artistique. L'art pénètre concrètement dans nos écoles.

Le patrimoine est aussi un sujet important pour toi et tu as à cœur de le matérialiser. En 2020, tu as sorti le premier livre Métamorphoses, et en 2024, le second. Dès 2021, les 8P ne reçoivent plus un dictionnaire pour finir leur école primaire, mais une BD illustrant l'histoire de notre commune.

Un autre projet, là encore non sans débat et prises de positions, a œuvré dès 2021 pour un nouveau concept permettant à la commune d'avoir plus d'illuminations de Noël sur son territoire. Certaines ont été décriées, et le sont encore, mais tu n'as pas renoncé. Tu as cherché des solutions et fait travailler tes services.

En 2022, c'est la création d'une bibliothèque qui débute sa matérialisation ; non sans regret, tu as dû faire retarder le projet pour des préoccupations en lien avec les effectifs scolaires.

Tes qualités d'organisateur, ta volonté de fédérer les habitants en les réunissant, t'ont poussé à organiser un spectacle ambitieux et très réussi, le 1er août 2024. Avec émerveillement, la population a découvert un vrai spectacle de drones, personnalisé aux couleurs de notre commune. A ce jour, nous ne savons pas si nous devons t'en remercier, car tu as placé la barre bien haute pour ceux qui te succéderont.

Pour les Cherpines et ses futures infrastructures, tu as milité pour une salle de spectacle ambitieuse. La culture doit vivre partout, pour tous, y compris dans les nouveaux quartiers, et tu n'as pas hésité à le revendiquer.

Je vais m'arrêter ici, car sinon je n'aurai plus rien à dire le 12 juin, mais je terminerai sur un sujet qui te tient à cœur, la promotion économique, en évoquant bien évidemment ton lien régulier avec les entreprises de la ZIPLO et au-delà, ainsi que ta volonté de développer de vrais partenariats. La mise en place de mesures d'aide aux entreprises, rapides et efficaces, durant le covid, a permis

de soutenir certains entrepreneurs. Ces aides locales ont été cruciales pour maintenir nos tissus économiques et préparer la reprise. Nous ne pouvons omettre de citer la naissance de l'événement phare Autour du temps, inauguré en 2021. Il se déroule tous les 2 ans. Sa qualité a été largement reconnue. Il représente une opportunité unique de mettre en valeur notre patrimoine horloger et le tissu économique, notamment en termes de formation et d'innovation. La réponse des entreprises et le développement constant de cette manifestation démontrent son succès.

Au cours des 10 dernières années, notre commune a énormément évolué. Tu as su voir et anticiper ces évolutions pour mieux les accompagner, et parfois les corriger lorsque cela se révélait nécessaire. Au nom de notre collègue Mario, des membres du Conseil municipal et des collaborateurs de notre Administration, je tiens à te remercier sincèrement pour tout le travail effectué et ce que tu as apporté à notre commune. Tu laisses un réel héritage, tant à notre population qu'aux Conseillers administratifs qui te succéderont et auront fort à faire, pour améliorer encore la qualité de vie de nos habitants. Mario et moi te remercions plus particulièrement, et notamment pour la qualité des relations et du temps que nous avons passé ensemble. Nous n'avons que des adjectifs positifs pour qualifier celui-ci, sans arriver à déterminer si nous devons le compter au final en semaine, en mois, voire en années, car cela est incalculable. Nos discussions n'ont jamais été houleuses mais empreintes d'écoute, de transparence, de confiance, de respect, et parfois bien sûr, de compromis, mais également et souvent de rires et de plaisanteries. Certains collègues d'autres communes peuvent nous envier. Nous avons eu la chance de passer cette législature de la meilleure des façons, animés par cette volonté commune d'être au service des autres. Nous avons eu la chance d'avoir des esprits qui fonctionnent un peu pareil, ce qui n'est pas toujours simple pour le Secrétaire général, avec de nouvelles idées qui surviennent à tour de rôle, qui aiguisent la curiosité, et qui amènent à des projets concrets que nous avons portés ensemble.

Merci aussi pour les petites attentions pour nous, pour les autres, et là, je pense par exemple aux petits pots individuels de fondue que tu avais déposés sur la place de chaque élu dans ce Conseil municipal, pour remplacer la fondue que nous n'avions pas le droit de partager en cette période covid. Nous te souhaitons tout le meilleur pour tes projets futurs, et bien que ce sera probablement moins souvent, nous espérons que tu continueras à prendre part à notre riche vie communale, même si ce sera dorénavant sous une forme différente. Merci pour tout et belle suite.

Discours de M. Magnin pour la fin de son mandat

M. Magnin remarque que les bilans de législature sont disponibles dans CMNet, et il a préféré ne pas préparer de discours écrit.

Sur les 10 ans qu'il vient de passer au Conseil administratif. Mais cela fait plus de 10 ans pour lui, ce sont 26 ans de politique, comme M. Rochetin l'a rappelé tout à l'heure. Il est très ému, car il pense à ses parents. Son père a été Conseiller municipal pendant 16 ans, à une période où Plan-les-Ouates était très différente. Son père a mené des combats dont personne ici n'a idée, ou peut-être Mme Monbaron, qui connaît aussi la commune depuis très longtemps. A l'époque, les différentes personnalités de la Communes, de tous bords, venaient à la maison. Il a baigné dans cette ambiance en se disant à 15 ans qu'il ne ferait jamais ça. Quand il discute avec ses enfants, ils tiennent le même discours !

Les 26 ans passés en politique ont été extraordinaires. Du début à la fin. Toutes les personnalités rencontrées, tous les projets menés, la possibilité de faire des projets, d'avoir une commune qui a une zone industrielle que nous devons aux personnes qui étaient à nos place dans les années 70, permettent effectivement d'avoir un rendement, et de le retourner auprès de la population qui le remarque.

Il retiendra encore la bonne ambiance du Conseil municipal, peu important les groupes et les personnalités, peu importe ce qui se passait. Nous avons toujours réussi, à un moment ou un autre, à nous fédérer et à tirer à la même corde, parce que nous avons cette volonté.

Le début de cette législature a été compliqué avec le covid, mais tout le monde a su surmonter les difficultés.

Il tient aussi à relever la confiance et la transparence qui règnent dans les commissions. En effet, sa présidence à l'ACG lui a permis de découvrir beaucoup de choses sur beaucoup de Communes. Nous avons beaucoup de chance à Plan-les-Ouates. Quand cela foire dans une autre Commune, c'est souvent par manque de transparence. Chez nous, le bien commun prédomine par rapport aux considérations électoralistes. De ce fait, nous pouvons faire confiance et donner toutes les informations. Ce n'est de loin pas le cas partout.

Personnellement, il a toujours réfléchi en équipe, et il va devoir quitter plusieurs équipes, ce n'est pas facile. Avec le Conseil municipal, ils forment une équipe. Avec le Conseil administratif, également, avec une entente extraordinaire. Même s'ils ne sont pas toujours d'accord, ils discutent et trouvent une solution. L'Administration a beaucoup changé en 10 ans. 8 chefs de service sur 11 ont été remplacés. Nous avons pu choisir nos équipes, qui ont su faire la démonstration de leurs qualités. Tous les services ont changé, ont été réorganisés d'une façon ou d'une autre. Tous ? non, sauf le service Financier. M. Magnin demande à M. Kellerhals de porter son message de remerciements à l'Administration.

Il remercie également les membres de son parti, qui l'ont toujours soutenu et lui ont permis d'avancer en toute confiance.

Il sort un sandwich de sa mallette.... Pour montrer ce qu'auront été ses repas pendant toutes ces années. Il y a également quelques sushis.... Il ne peut maintenant plus les avaler, trop c'est trop. En tant que magistrat, on est souvent invité... ils brandit en plaisantant les souvenirs rapportés en 5 ans de manifestations.

Il ne fera donc pas de bilan de législature, mais certaines petites choses sont aussi importantes que les grandes. Il pense notamment au don du sang spécial « jeunes ».

C'est ce soir sa dernière prise de parole officielle, et dès le 1^{er} juin, il n'aura plus de PV à corriger, plus de discours à faire, plus d'apéros, moins d'assemblées générales, plus l'ACG, plus de rendez-vous avec le Canton, je ne serai plus sollicité pour un appartement, un travail, une place en crèche...., il n'aura plus de fête des 8P.

Rien n'est jamais parfait, mais son objectif était d'amener Plan-les-Ouates dans la vision que nous partageons. Ensemble, nous avons réussi à élever la commune à un certain niveau. Elle est devenue un laboratoire. On regarde ce qui se passe au niveau social, au niveau économique, culturel, environnemental avec la pépinière. Nous sommes partis il y a 10 ans d'une position complètement différente, et il est particulièrement heureux que les autres communes regardent maintenant Plan-les-Ouates comme un modèle. La définition de ce plan de législature était l'innovation et c'est une réussite. A tel point que nous nous faisons voler nos collaborateurs, qui sont démarchés par des fondations et d'autres Communes pour prendre des responsabilités. Nous sommes également une Commune formatrice.

Il remercie vraiment tout le monde. Faire de la politique pendant aussi longtemps a été un plaisir, toujours dans le respect, en évitant la politique politicienne. Il espère que cet état d'esprit perdurera. La posture n'est pas plus importante que le bon sens. Les projets doivent être basés sur des valeurs saines et partagées. A l'avenir, la Commune aura à faire aboutir la maison semi-autogérée par les jeunes, le 175^{ème}, le centre culturel et sportif, la Ruche, l'ancienne maison des jardins familiaux, la bibliothèque, notamment. Il remercie encore ses collègues pour avoir donné autant de crédit à sa parole.

Remerciements de M. Magnin à Mme Rüegger

M. Magnin rappelle qu'il est d'usage en fin de législature, de remercier les personnes qui ont pris des responsabilités. Il adresse ces mots à la Présidente :

Madame la Présidente, je tiens à vous remercier sur cette année de législature, que nous avons partagée dans les manifestations, d'avoir toujours le sens et de la personne et de Plan-les-Ouates. Président du Conseil municipal, c'est un apprentissage. Quand on arrive, on a beau avoir été en haut, on voit ce qu'on nous prépare et on dit oulala... c'est plus difficile que l'on croit et vous avez mené à bien ces discussions, ces projets et le vote des délibérations. On s'y perd parfois effectivement, il faut savoir où on en est. Il n'empêche que vous avez fait cela avec tact, avec sérieux, avec envie, et ce Conseil municipal n'était pas l'épicerie. Donc, c'est vraiment avec plaisir que nous avons pu partager cette année.

Merci pour l'action que vous avez menée. Vous laissez votre place de Présidente. Vous pouvez être satisfaite du travail effectué durant cette année et le Conseil administratif vous en remercie, parce que nous sommes sous votre responsabilité. Merci beaucoup et rendez-vous le 12 juin.

Remerciements de la Présidente

La Présidente remercie les intervenants pour ces mots qui lui vont droit au cœur. C'est la première fois qu'elle a assuré la présidence du Conseil municipal et elle remercie ses collègues pour leur indulgence. Parfois ils lui ont fait passer quelques sueurs froides... elle pense que le démarrage n'a pas été très simple mais tout le monde a arrondi les angles, et c'est au bout de quelques mois que ça commence à rouler mieux, même si ce soir elle s'est encore perdue parfois. Elle remercie tout le monde pour leur compréhension. Elle remercie grandement le secrétariat général, toujours présent et très réactif quand elle avait besoin de soutien.

Elle précise que les documents seront envoyés par courrier postal aux personnes qui n'auront plus d'adresse mail à la Commune.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 23h49.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Question de M. Buchs à l'intention de M. Rodriguez

M. Buchs félicite M. Rodriguez et Mme Monbaron pour leur réélection, ainsi que M. Rochetin.

Il remet une question écrite à M. Rodriguez. Elle concerne le trafic de transit et les projets de mobilité sur le territoire communal, en particulier dans le secteur E, soit le centre et Saconnex-d'Arve Dessous, en référence à la page 11 du document PDF publié sur le site de la Commune.

La Présidente invite les présents à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Marco SOLARI

La Présidente
Nathalie RUEGGER

RAPPORTS :

- a) Sports du 16 avril**
- b) Environnement et Infrastructures du 5 mai**
- c) Finances des 6 et 15 mai**
- d) Sociale et enfance du 8 mai**
- e) Sécurité du 12 mai**
- f) Culture du 19 mai.**

Annexe 1

D 169-2025 R : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection

Annexe 2

D 170-2025 R : Crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 3

D 171-2025 R : Modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3 400 000 F, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)

Annexe 4

D 173-2025 R : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Annexe 5

D 174-2025 R : Révision du Statut du personnel du 20 mai 2014

Annexe 6

D 172-2025 P : Crédit d'engagement de 86 000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie

Annexe 7

D 175-2025 P : Crédit d'engagement de 400'000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale

Annexe 8

R 13-2025 : Adoption du Plan directeur communal (PDCom) de Plan-les-Ouates

Annexe 9

D 177-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Proposition d'ajouter des conseillers municipaux suppléants (préambule, art. 3 et art. 4bis)

Annexe 10

D 178-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Proposition d'indemnisation lors des caucus (art. 89)

Annexe 11

D 179-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Statut d'indépendant.e (art. 4)

Annexe 12

D 180-2025 P : Modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) – Participation aux séances de commission en tant qu'auditeurs (art. 82 et 84)

Annexe 13

M 53-2025 A : Pour que les enfants qui pratiquent l'Instruction En Famille (IEF), de la commune de Plan-les-Ouates, bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans celle-ci

Annexe 14

M 54-2025 : Pour redonner vie au marché de Plan-les-Ouates

Annexe 15

M 55-2025 : Pour un réaménagement complet de la Place des Aviateurs, végétalisée, plus accueillante, et plus conviviale

Annexe 16

M 56-2025 : Pour une réforme équitable de la tarification des crèches à Plan-les-Ouates et une adaptation aux réalités socio-économiques actuelles

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Mercredi 16 avril 2025 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Communications du conseil administratif**a) Bilan du service des sports 2020-2025**

La conseillère administrative présente le bilan du service des sports (SDS) de cette législature. Excellente présentation, claire et complète du bilan. Il a été abordé les points suivants : RH, Infrastructures sportives, promotion du sports, subventions, manifestations, associations sportives et communications. Les points marquants :

- Le service des sports a été créé le 1^{er} avril 2021
- Depuis sa création le service s'est étoffé et les collaborateurs et auxiliaires du Centre sportif des Cherpines et de la Piscine du Pré-du-Camp ont été rattachés au SDS.
- Evolution des infrastructures des Cherpines (5 court de tennis, diversification des activités sportives libres et gratuites, embellissement des intérieurs et extérieurs).
- Evolution de la piscine du Pré du camp, développement d'activités pour les familles, facilitation de l'accès à l'eau.
- Plusieurs activités ont été mises en œuvre pour la promotion du sport : parcours sportifs à la Chapelle les Sciers, installation de stations Box-up, programme de mise en forme par la course à pied, street workout au Pré du Camp, parcours balisés d'entraînement, minimove, et yoga.
- La commune compte une trentaine d'associations sportives.
- Nouvelles manifestations : Big air sur la butte, Skimboard aux Cherpines, Tablar'run, Run air.

Les commissaires saluent le très bon bilan du sports 2020 – 2025.

b) Padel

À la suite de la délibération n°134-2024, réalisation prochaine de deux terrains de Padel provisoire aux Cherpines.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 10 mai 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 5 mai 2025 – 20h00

D 170-2025 P : Crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates

La réalisation d'une maison de quartier pour les enfants, les adolescents et tout public des quartiers de La Chapelle et des Sciers dans lesquels vivent plus de 3'200 habitants est nécessaire. Ce projet est réalisé et financé conjointement par les communes de Plan-les-Ouates et Lancy. Son inauguration est prévue fin 2029. Vu l'urgence et la nécessité de répondre aux besoins, un bâtiment provisoire est prévu à proximité de l'école du Sapey. Son coût est inclus dans ce crédit d'engagement.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité

D 171-2025 P : Modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3'400'000.-, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)

Cette délibération finalise les conditions de l'octroi du droit de superficie relatif au bâtiment H1 du Rollier. En effet, les surfaces brutes de plancher définitives des locaux de la police municipale et de la permanence sociale ont été mesurées par un bureau de géomètre. Seul l'article 5 qui définit les conditions et le calcul de la rente est modifié. Il est précisé que le taux de rente n'est pas modifié et le montant de la rente est diminué, car les surfaces en usufruit à la Commune ne sont pas logiquement rentées.

Cette délibération accorde également la couverture financière pour la participation financière de la commune aux coûts des locaux.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
9 mai 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : mardi 6 & jeudi 15 mai 2025 – 20h00

1. D 174-2025 : Révision du Statut du personnel du 20 mai 2014

Le Conseiller administratif en charge des ressources humaines rappelle l'historique et le processus de cette révision ainsi que la nécessité d'intégrer les modifications législatives depuis 2014. Il présente ensuite les modifications proposées.

Quelques points, ainsi que des propositions de précisions, sont abordés par les Commissaires et le Magistrat y répond à la satisfaction de ceux-ci.

La Commission préavise favorablement par 8 OUI et 1 NON la D 174-2025.

2. D 173-2025 : Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Le Conseiller administratif, soutenu par la cheffe de service, présente la délibération. Le résultat des comptes 2024 s'élève à 15'455'305,13 F. Si l'on ôtait les éléments ponctuels (correctifs d'impôts antérieurs, réévaluation du patrimoine financier et les mutations parcellaires des Sciez) le résultat réel serait d'environ 551'000 F.

Le rendement du patrimoine financier est d'environ 6,5 millions de F. Ces recettes sont nécessaires pour le financement des dépenses de la commune. Il y a une diminution des liquidités réelles de 19'249'962,71 F. La Commune a des fonds propres pour un total de 521 millions.

La délibération prévoit un dépassement total de 11 767 881.54 F à approuver. La cheffe de service prévient que la délibération sera amendée avec les imputations internes, mais que cela ne modifiera pas les comptes.

Quelques points sont abordés par les Commissaires et le Magistrat y répond à la satisfaction de ceux-ci. Le magistrat et le président remercient la cheffe de service pour la qualité de la présentation.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la D 173-2025.

3. Bilan du Service des Ressources humaines (2024 & Législature)

Le magistrat présente le bilan du SRH pour l'année 2024 et pour la législature. La Commune emploie actuellement 231 collaborateurs en CDI (pour 178 ETP) avec 2/3 de femmes, mais de 55% d'hommes pour les fonctions de cadres. Le taux d'absentéisme est d'environ 6%, en baisse par rapport aux années précédentes. Le turnover moyen est de 9,8% sur les 3 dernières années. La Commune emploie de nombreux jeunes pour des missions, 4 civilistes et 8 apprentis, dont deux débutent en août 2025, dans 5 domaines différents. Elle souhaite renforcer son image de « Commune formatrice » en augmentant le

nombre d'apprentis au sein de l'administration à l'avenir. Les projections actuelles pour 2030 prévoient une croissance de 99 ETP.

Bilan des dossiers traités durant la législature :

- Mise en place de mesures individualisées pour diminuer les absences de longue durée
- Mesures MSST
- Révision du statut du personnel
- Analyse et évaluation des fonctions et leurs classifications
- Formation IA
- Engagement des SGA
- Création du service communication
- Évolution de la promotion économique
- Engagement du personnel de la crèche PotiMarron
- Réorganisation des services
- LPP pour tous
- Stratégie d'engagement et des besoins en locaux RH.

4. Bilan de législature 2020-2025 pour la Promotion économique

Le Magistrat présente les axes de la politique communale pour la promotion économique.

- Collaboration avec les différents acteurs économiques (AZIPLO, Fongit, etc.) ;
- Valorisation du tissu économique en organisant des manifestations ;
- Développement économique (EcoParc ZIPLO, arrivée et accompagnement des nouvelles entreprises) ;
- Soutien des entreprises en période COVID.

Les Commissaires discutent de certains points et remercient le Magistrat pour le travail accompli.

5. D 169-2025 : Crédit d'engagement de 390 000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection

Le Magistrat présente la délibération.

Les Commissaires débattent du prix du matériel des caméras, des charges de maintenance annuelles, ainsi que du demi-ETP prévu pour la vision et l'analyse des images. Le Magistrat précise que, dans le cadre de l'appel d'offre, les prix peuvent être plus bas que budgété, ainsi que du demi-ETP sera assuré par le service de la police municipale.

La Commission préavise favorablement, par 7 OUI et 2 ABSTENTIONS, la D 169-2025.

6. D 170-2025 : Crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates

Le Magistrat présente le projet de la maison de quartier. L'estimation des coûts pour le concours d'architecture du bâtiment (livraison finale du bâtiment définitif escomptée en décembre 2029) et le

bâtiment provisoire (livraison prévue en juin 2026) est de 1'560'000 F. Ce montant est à diviser avec Lancy à 50%, soit 780'000 F pour Plan-les-Ouates.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la D 170-2025.

7. D 171-2025 : Modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3 400 000 F, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)

Le Magistrat donne les explications techniques de la modification de l'acte de droit de superficie et des dépenses y relatives.

La Commission préavise favorablement, et à l'unanimité, la D 171-2025.

Christophe STAUDER, rapporteur

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions
Séance du jeudi 8 mai 2025 / 20h00

Audition de l'association Epicerie du Village

Madame Guibaud, présidente de l'association présente les activités, les comptes de l'association.

L'association a été créée en 2019 en collaboration avec l'association de la Bistoquette. Actuellement elle compte 220 membres et 50 membres sympathisants.

La récupération de certains meubles lors de la vente aux enchères du Fairmont, est prévue pour aménager leur futur local. L'ouverture est prévue en août ou septembre 2025.

Audition de l'association IEF-Instruction en famille

Madame Carine Vernet présidente de l'association des familles IEF nous présente ses activités. 80 enfants sont actuellement concernés :

La discussion entre les différents commissaires a permis de décider les points suivants :

D'autoriser et d'inclure les enfants pratiquant l'instruction en famille de la commune au défilé des promotions avec les écoles, sous leur propre panneau IEF, tout en respectant le thème choisi par les écoles, avec un parent pour les accompagner, et de même d'accéder aux manèges le jour même.

Les commissaires demandent au CA de permettre la faisabilité et les modalités pour :

- a) Remettre aux enfants en IEF le cadeau de fin d'école primaire.
- b) Permettre aux enfants en IEF de bénéficier de l'activité citoyenne, Visite de la Mairie.

Social

D170-2025P Crédit d'engagement de CHF 780'000.-- en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates.

Maison sise sur une parcelle de 500 m2 qui va être transformée en « Maison de quartier ». Une structure provisoire sera construite durant les travaux.
Ouverture définitive prévue en août 2029.

La commission préavise favorablement ce projet, coûteux.

Présentations du bilan de législature 2020 – 2025.

Xavier Magnin, maire et en charge des affaires sociales et de l'enfance, présente l'ensemble des thématiques et de nombreux projets

Le magistrat et le service social sont vivement remercié pour ces nombreuses réalisations.

Petite enfance

Tarifs d'accès à la crèche. Finalisation de la motion que la commission souhaite déposer en vue de la redéfinition de la grille de tarification pour les pensions de la crèche.

Cette motion sera déposée demain au Bureau du CM.

Présentation du bilan de législature 2020 – 2025

- 74 places en crèche ont été ouverte pendant cette législature.
- 2021 ouverture de Zinzolin
- 2025 ouverture de PotiMarron en juillet
- 2025 aménagement du jardin d'enfants Les Abeilles.
- Premiers livres offerts aux parents des bébés.

Charte de fonctionnement du Pôle Santé Social du Rolliet

- Présentation de la charte un modèle unique en son genre, avec des
- Partenaires publics et privés

Le rapporteur : **Ferri Romy**
Mai 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 12 mai à 18h30

1) D 169-2025 P : Crédit d'engagement de 390'000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection

Madame Monbaron nous expose les objectifs de cette délibération. Elle nous rappelle que le visionnage n'est autorisé que dans certains cas.

Certains équipements existants sont obsolètes. Il est proposé d'équiper 10 nouveaux emplacements après analyse de la Police Municipale qui a travaillé avec les services concernés. Au final, il y aura donc 16 sites. Les caméras existantes seront remplacées par des modèles filaires de meilleure résolution.

Mme Monbaron nous présente également les coûts de financement et de fonctionnement. A noter qu'il serait nécessaire à terme d'avoir une personne engagée à 50 % dédiée notamment au visionnage, à la gestion du matériel,....

En cas d'acceptation du projet, la réalisation des travaux et la pose des caméras seront prévus fin 2025 ou au premier trimestre 2026.

Après quelques questions et remarques des commissaires concernant les coûts, l'ETP supplémentaire ou l'entretien des caméras, **la commission préavise favorablement la délibération avec 5 voix pour ,1 voix contre et 2 abstentions.**

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 12 mai 2025

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 20 mai 2025

Rapport de la Commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 19 mai 2025 – 21h00

- 1. Présentation sur l'état d'avancement de la Fête du 175^e anniversaire.**
- 2. Présentation de la saison culturelle 2025/2026.**
- 3. Présentation du projet UPLOAD, biennale du design graphique avec la présentation des partenaires, du lieu de la manifestation et du concours.**
- 4. Bilan de législature 2020/2025 a été présenté par le magistrat et le service culturel.**

Le rapporteur
Nicolas Lenoir



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D169-2025**
Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

Relatif au crédit d'engagement de 390'000 F pour l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection.

vu la motion M 07A-2017 relative à l'installation de caméras dans le périmètre immédiat des déchetteries communales,

vu les incivilités et les dépôts sauvages constatés dans plusieurs déchetteries et lieux de la commune,

vu les doléances d'habitants ou de commerçants,

vu les diverses informations et mesures, parfois conjointes, mises en place par le biais d'agents verts, collaborateurs de SIG ou agents de la police municipale,

vu la volonté de les compléter par un soutien dissuasif et répréhensif ayant déjà fait ses preuves, notamment à la déchetterie de l'Abérieu,

vu les soucis d'utilisation illicite du parking provisoire des Charrotons, excentré,

vu la diversité des systèmes de vidéosurveillance communaux et la vétusté de certains,

vu l'art. 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD - A 2 08),

vu le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance sur la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 421) qui décrit, notamment, les modalités relatives à la mise en œuvre, au fonctionnement et à la gestion de ces installations ainsi qu'au visionnage des bandes filmées,

vu l'exposé des motifs EM 169-2025 d'avril 2025 qui décrit les mesures préconisées pour permettre l'extension, la modernisation et l'harmonisation d'un système unique de caméras,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes (B 6.05 – LAC) du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

D E C I D E

par 20 oui et 2 abstentions

1. D'accepter l'extension, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de vidéo protection.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 390'000 F.
3. De comptabiliser les dépenses y relatives dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de 390'000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement du patrimoine administratif.

SPM /GB/OV/#16'088 – SF/PL - avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 170-2025**
 Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 780 000 F en vue de cofinancer l'organisation d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison de quartier dans l'ancienne maison des jardins familiaux, la phase d'avant-projet dudit projet ainsi que la réalisation d'un bâtiment provisoire aux Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Localisé de Quartier « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015, entré en force et qui classe l'ancienne maison des jardins familiaux comme « bâtiment existant transformé en équipement public »,

vu les 3'500 nouveaux habitants du quartier de La Chapelle – Les Sciers,

vu le besoin, exprimé par de nombreuses familles et identifié par le service de l'action sociale et de la jeunesse, d'un lieu d'accueil, d'animation et de rencontre intercommunal favorisant le bien-vivre ensemble et destiné principalement aux jeunes de 12 à 18 ans, habitants du quartier La Chapelle – Les Sciers,

vu le bâtiment de l'ancienne maison des jardins familiaux, sa position centrale dans le quartier et son potentiel d'aménagement,

vu le travail conjoint des administrations de la Ville de Lancy et de la Commune de Plan-les-Ouates pour élaborer une programmation de maison de quartier,

vu le projet de convention entre de la Ville de Lancy et la Commune de Plan-les-Ouates régissant la répartition financière et opérationnelle de la construction dudit bâtiment, la répartition des coûts liés aux études et à la construction se faisant à hauteur de 50% pour chacune des parties,

vu la délivrance de l'autorisation en demande préalable DP 329'178 par l'Office des autorisations des constructions le 4 avril 2024 et les préavis associés à cette décision,

vu la volonté des deux Communes d'organiser un concours d'architecture à un degré permettant de sélectionner un bureau d'architecte pour la réalisation d'une nouvelle maison de quartier,

...

vu le délais de réalisation de cette nouvelle maison de quartier à 2029 et la nécessité de prévoir dès à présent une solution provisoire par la réalisation d'un bâtiment temporaire de 200 m2 et par le biais d'un appel d'offre de conception réalisation en procédure ouverte.

vu l'exposé des motifs EM 170-2025 d'avril 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. De procéder à la mise en œuvre :
 - a) D'un concours d'architecture à un degré destiné à désigner un architecte pour la transformation du bâtiment de l'ancienne maison des jardins familiaux en maison de quartier
 - b) De la phase d'avant-projet avec l'architecte lauréat
 - c) De construire en parallèle un bâtiment provisoire d'environ 200 m2.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 780 000 F. Ce montant représente la part de la Commune de Plan-les-Ouates qui cofinance ce projet pour moitié avec la Ville de Lancy.
3. De comptabiliser cette dépense brute prévue de 780 000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LP/VLM/YG/bg#21'715 - SF/PL - Avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 171-2025**
 Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

relatif à la modification de l'acte de droit de superficie entre Rolliet Activités SA et la Commune, à la modification de la servitude d'usufruit au profit de la Commune et au paiement de la participation aux coûts d'investissement de 3'400'000.-, dans le bâtiment H1 du Rolliet à Plan-les-Ouates (poste de police et permanence sociale)

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu la volonté communale de développer un pôle santé-social ainsi qu'un poste de police municipale et une permanence sociale dans l'îlot « H1 » du PLQ Rolliet,

vu la volonté de la Commune d'octroyer un droit de superficie sur la parcelle N° 7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la convention signée le 10 février 2022 entre Rolliet Activités SA et la Commune de Plan-les-Ouates concernant le développement, la construction et l'exploitation des bâtiments d'activités H1 et J du Rolliet,

vu la délibération D 95-2023 relative à l'octroi par la Commune d'un droit de superficie à Rolliet Activités SA sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1,

vu la signature devant notaire, le 16 mai 2024, du droit de superficie sur la parcelle N° 7'487 supportant le bâtiment H1 au bénéfice de la société Rolliet Activités SA intégrant également la création d'une servitude d'usufruit au profit de la Commune sur l'assiette des futurs locaux du poste de police et de la permanence sociale en contrepartie d'une participation de la Commune aux coûts d'investissements des locaux,

vu les surfaces définitives des locaux relatifs au poste de police et à la permanence sociale,

vu la nécessité de mettre à jour l'assiette de la servitude ainsi que le montant de la rente du DDP et le montant de la garantie de la rente en fonction de ces surfaces définitives,

vu le montant de la participation financière aux coûts d'investissement des locaux du poste de police et de la permanence sociale fixée dans l'acte de droit de superficie à 3'500.- TTC par m² pour les surfaces hors-sol et de 2'250.- TTC par m² pour les surfaces en sous-sol, pour des locaux semi-bruts,

vu l'exposé des motifs EM 171-2025, d'avril 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De modifier l'acte de droit de superficie N° 7783 inscrit au registre foncier le 17 mai 2024 sous Pj 4766 sur la parcelle 7605 (anciennement 7487) selon le projet d'acte notarié établi le 25 février 2025 par Me Rubido.
2. De modifier l'assiette de la servitude d'usufruit sur la parcelle N° 7605 (anciennement 7487) de la Commune de Plan-les-Ouates, sise route de Base, au profit de la Commune et à charge de la société Rolliet Activités SA, selon le plan de servitude établi le 11 décembre 2024 par le bureau HKD, géomètres et le projet d'acte notarié établi le 25 février 2025 par Me Rubido.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 3 400 000 F, destiné à couvrir le montant de la participation financière aux coûts d'investissement des locaux ainsi que les frais de notaire et de géomètre.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
6. De comptabiliser cette dépense brute prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
7. D'amortir la dépense nette de 3 400 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.

SCA/Yg#32'471 – SF/PL - Avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 173-2025**
 Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

relatif à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité, des crédits budgétaires supplémentaires 2024 et des attributions aux financements, fonds et réserves enregistrés comme capital propre

Vu que conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et f de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant :
 - de 126 448 604.31 F, dont à déduire les imputations internes de 12 822 057.65 F, soit net **113 626 546.66 F** aux charges
 - et de 141 903 909.44 F, dont à déduire les imputations internes de 12 822 057.65 F, soit net **129 081 851.79 F** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **15 455 305.013 F**
 Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :
 - résultat opérationnel de 16 855 507.44 F
 - et résultat extraordinaire négatif de -1 400 202.31 F

3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant :
 - de 29 989 616.19 F aux dépenses
 - et 14 181 507.56 F aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à 15 808 108.63 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024 totalisant à l'actif et au passif un montant de 622 747 888.13 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de 11 767 881.54 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. D'alimenter le fonds de rénovation des immeubles locatifs à raison de 1 500 000 F valeur 1^{er} janvier 2025.

Annexe : comptes annuels 2024 dans leur intégralité

SF/PL – 02.05.2025 – PLO #33368



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 174-2025**
Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

relative à la révision du Statut du personnel de l'administration communale de Plan-les-Ouates

Vu la nécessité d'adapter le statut du personnel de l'administration communale, dont la dernière modification date du 8 décembre 2015,

vu les travaux conduits par le groupe de travail comprenant le Maire, le secrétaire général, deux responsables de service et huit représentants des membres du personnel,

vu l'acceptation de ces propositions par le Conseil administratif,

conformément à l'art. 30 al.1 lettre w, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'adopter les modifications du Statut du personnel de l'administration communale de Plan-les-Ouates, annexées et qui font partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur de cette nouvelle version au lendemain de l'approbation de la présente délibération par le Département

CA/CK #32245 – avril 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 172-2025 P**
 Séance du 20 mai 2025

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 86 000 F pour l'étude de l'aménagement d'une rue cyclable sur le chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie, à Plan-les-Ouates

Vu la suppression des pistes cyclables sur l'avenue du Curé-Baud et sur le tronçon de la route de Base compris entre le chemin des Fraisiers et le chemin de la Mère-Voie, en raison du prolongement de la ligne de tram entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates,

vu le rapport mobilité du dossier d'approbation des plans du prolongement de la ligne de tram entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates, identifiant les chemins du Clos et des Semailles comme itinéraire de substitution pour la pénétrante cyclable d'intérêt cantonal entre Soral ou Perly et le centre-ville,

vu le dossier d'approbation des plans du prolongement de la ligne de tram entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates, qui prévoit la mise en zone 30 du chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Voirets et le chemin des Semailles et du chemin des Semailles, dans son tronçon compris entre le chemin du Clos et le chemin des Palettes, comme aménagement cyclable sur cet itinéraire de substitution,

vu le constat qu'une zone 30 n'est pas un aménagement garantissant un confort et une sécurité suffisants pour une pénétrante cyclable d'intérêt cantonal,

vu l'annexe mobilité du rapport d'impact environnement du PLQ Cherpines réalisé par le bureau Citec du 26 juillet 2024, relevant la génération d'importants nouveaux flux de trafic liés au projet et préconisant le développement d'itinéraires cyclables attractifs et protégés,

vu le projet de la Ville de Lancy de créer une rue cyclable sur le tronçon du chemin des Semailles compris entre le chemin des Palettes et le chemin du Clos,

vu le Plan directeur communal en cours de révision prévoyant d'effectuer un bilan de cet itinéraire cyclable et de proposer des aménagements complémentaires,

vu l'exposé des motifs EM 172-2025 de mai 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B6.05)

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui et Y non

1. De réaliser l'étude pour l'aménagement d'une rue cyclable sur le Chemin du Clos, dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Mère-Voie, à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 86 000 F, destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 86 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA MC/bg # 26'895 - SF/PL – Mai 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 175-2025**
 Séance du 17 juin 2025

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 400 000 F pour la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de transports publics situés sur domanialité communale à Plan-les-Ouates

Vu la loi LHand, exigeant que les transports publics soient accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) et leur permettent une utilisation autonome et spontanée,

vu les projets de réaménagement élaborés par le bureau d'ingénieurs civils SOLFOR SA, sous le pilotage des services de l'administration communale,

vu la mise en conformité prévue sur les arrêts suivants :

- Manufactures, sur la route de la Galaise, en direction de la route de Base
- Pré-Fleuri, sur le chemin du Champ-des-Filles, en direction du centre-ville
- Champ-des-Filles, sur le chemin du Champ-des-Filles, en direction du centre-ville
- Vuattes, sur le chemin de Vers, dans les deux sens
- Nant-Malet, sur le chemin du Pré-du-Camp, dans les deux sens
- Pré-Jardinier, sur la route des Chevaliers-de-Malte, dans les deux sens
- Bellins, sur le chemin des Bellins, qui est un terminus

vu les études du bureau d'ingénieurs civils SOLFOR SA, relevant l'impossibilité technique de réaliser une mise au norme sur cet arrêt sans impacter l'environnement bâti et naturel des abords de l'arrêt,

vu l'exposé des motifs EM 175-2025, de mai 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, soit à l'unanimité

1. De réaliser la mise en conformité, pour les personnes à mobilité réduite, des arrêts de transports publics non conforme situés sur domanialité communale, à l'exception de l'arrêt Pré-Jardinier, dans les deux sens.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 400 000 F, destiné à réaliser les travaux.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 400 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 400 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

SCA MC/YG/bg/ # 32'124 - SF/PL – Mai 2025



Législature 2020-2025
 Résolution **R 13-2025**
 Séance du 20 mai 2025

RESOLUTION

relative à l'adoption du Plan directeur communal (PDCom) et du Plan directeur communal des Energies (PDE) de Plan-les-Ouates

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30) ; en particulier l'art. 10, al. 1 introduisant la notion de « plan directeur localisé » et dotant ces plans d'un statut légal afin d'engager les autorités publiques entre elles ; l'art. 10 al. 3, précisant que les communes sont tenues d'adopter un plan directeur communal et notamment de déterminer des périmètres de 5e zone qui peuvent faire l'objet d'une densification accrue ; et l'art. 10 al. 9 demandant aux communes de réviser leur plan directeur communal dans les trois ans après l'approbation d'un nouveau plan directeur cantonal par le Conseil fédéral,

vu l'adoption du plan directeur cantonal (PDCn) 2030 par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par la Confédération le 29 avril 2015,

vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la demande du Canton d'intégrer aux plans directeurs communaux une stratégie pour la densification de la zone villa,

vu les délibérations :

- D 70-2017, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 21 mars 2017, ouvrant un crédit de 200 000 F pour l'étude de la révision du Plan Directeur Communal,
- D 150-2019, votée le 29 janvier 2019, ouvrant un crédit de 40 000 F pour l'étude d'une stratégie de densification de la zone 5,
- D 15-2020, votée le 10 novembre 2020, ouvrant un crédit de 75 000 F pour les études supplémentaires nécessaires à la finalisation de la révision du Plan Directeur Communal 2.0,
- D 137-2024, votée par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 19 mars 2024, ouvrant un crédit de 60 000 F pour le développement d'outils de communication sur le PDCom,

vu les 24 séances en commissions Aménagement et grands projets, renommée Aménagement et nouveaux quartiers, et Economie et finances, qui se sont déroulées entre 2016 et 2025 et qui ont permis au Conseil municipal de suivre régulièrement l'avancement du projet de plan directeur et de la stratégie de densification de la zone villa,

vu les ateliers de concertation qui se sont déroulés le 30 septembre 2017 et le 25 novembre 2021 avec la population de Plan-les-Ouates afin qu'ils transmettent leurs orientations sur le développement de la Commune,

vu le préavis favorable du Conseil administratif sur le Plan Directeur Communal révisé le 15 décembre 2022,

vu l'enquête technique qui s'est déroulée entre le 15 décembre 2022 et le 22 juin 2023,

vu la transmission le 26 juin 2024 du PDCom modifié au Canton, en vue de l'enquête publique,

vu le développement d'outils de communication sur le PDCom, notamment une vidéo explicative et une carte interactive,

vu la séance d'information publique, organisée le 11 novembre 2024, permettant à la population, aux associations et aux entreprises de Plan-les-Ouates de prendre connaissance du plan directeur et de poser leurs questions,

vu l'enquête publique qui s'est tenue du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024,

vu les observations transmises à la Commune lors de la consultation publique et les réponses apportées par cette dernière,

vu le rapport de conformité au PDCom au Plan directeur cantonal, transmis par le Département du territoire en date du 6 mai 2025,

vu l'exposé des motifs R 13-2025 comprenant l'ensemble des éléments du projet d'adoption,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'adopter le Plan directeur communal (PDCom) et le Plan directeur communal des Energies (PDE) de la Commune de Plan-les-Ouates dans sa version d'avril 2025.

SCA/ED/YG/#31'108 – Mai 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 177-2025**
Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

Relatif à la modification du règlement du Conseil municipal
de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) –
Proposition d'ajouter des conseillers municipaux suppléants
(préambule, art. 3 et art. 4bis)

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 15 mai 2007, approuvé par le Conseil d'Etat le 27 septembre 2007,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui et 11 non

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal, du 15 mai 2007, concernant la proposition d'ajouter des Conseillers municipaux suppléants (préambule, art. 3 Prestation de serment, art. 4bis Membres suppléants du Conseil municipal (nouvel article)) telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).

SG/CK – 12.05.2025/#36346



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 178-2025**
Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

Relatif à la modification du règlement du Conseil municipal
de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) –
Proposition d'indemnisation lors des caucus (Art. 89)

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 15 mai 2007, approuvé par le Conseil d'Etat le 27 septembre 2007,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

le Conseil municipal

DECIDE

par 11 oui, 10 non et 1 abstention

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal, du 15 mai 2007, concernant la proposition d'indemnisation lors des caucus (Art. 89 Principes), telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).

SG/CK – 12.05.2025/#36376



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 179-2025**
Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

Relatif à la modification du règlement du Conseil municipal
de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) –
Statut d'indépendant.e (Art. 4)

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 15 mai 2007, approuvé par le Conseil d'Etat le 27 septembre 2007,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

le Conseil municipal

DECIDE

par 14 oui, 6 non et 2 abstentions

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal, du 15 mai 2007, concernant le statut d'indépendant.e (Art. 4), telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).

SG/CK – 12.05.2025/#36382



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 180-2025**
Séance du 20 mai 2025

DELIBERATION

Relatif à la modification du règlement du Conseil municipal
de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 111) –
Participation aux séances de commission en tant qu'auditeurs
(art. 82 et art. 84)

Vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates du 15 mai 2007, approuvé par le Conseil d'Etat le 27 septembre 2007,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

le Conseil municipal

DECIDE

par 15 oui, 4 non et 3 abstentions

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal, du 15 mai 2007, concernant la participation aux séances de commission en tant qu'auditeurs (art. 82 et art. 84) telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération;
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).

SG/CK – 12.05.2025/#36443

Motion

Pour que les enfants qui pratiquent l'Instruction En Famille (IEF), de la commune de Plan-les-Ouates, bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans celle-ci.

Considérant que :

- l'école n'est pas obligatoire, mais que c'est bien l'instruction qui l'est :
- **l'article 37, chapitre 6, de la loi sur l'Instruction Publique (LIP 11470)**, stipule que : « Tous les enfants et jeunes en âge de scolarité obligatoire et habitant le canton de Genève doivent recevoir, dans les écoles publiques ou privées, **ou à domicile**, une instruction conforme aux prescriptions de la présente loi et au programme général établi par le département conformément à l'accord HarmoS et à la convention scolaire romande. »
- l'IEF est un droit à Genève.
- la scolarisation à domicile des enfants en IEF est contrôlée et validée par le Département de l'Instruction Publique.
- les familles pratiquant l'école à la maison sont en constante augmentation depuis 2019. L'office médico-pédagogique (OMP) et le DIP ont recensé 54 enfants en 2019 (*²) contre plus de 450 aujourd'hui. La tendance est à l'augmentation pour les années à venir.
- sur la commune de Plan-les-Ouates, ce sont à ce jour 8 enfants (connus) qui pratiquent l'IEF, dont 6 au niveau primaire.
- la pratique de l'instruction en famille n'est pas toujours un choix délibéré personnel, mais résulte souvent de contraintes liées aux difficultés spécifiques de l'enfant, à des besoins particuliers, au harcèlement scolaire, à une phobie scolaire, ou à d'autres situations similaires. L'école publique ou privée ne peut pas toujours répondre de manière satisfaisante à ces besoins.
- ces enfants ne sont en rien désociabilisés ; bien au contraire, ils sont tout à fait intégrés à leur vie de quartier.
- lors des promotions de juin 2024, plusieurs enfants en IEF ont pu participer aux cortèges et fêtes des promotions dans diverses communes, entre autres la Ville de Genève, Thônex et Grand-Saconnex. (*³).

- les familles des enfants connus de Plan-les-Ouates qui pratiquent l'IEF habitent et payent leurs impôts dans notre commune.

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DEMANDE

par 22 oui (unanimité)

Au Conseil administratif :

- 1. D'autoriser et d'inclure les enfants pratiquant l'Instruction En Famille de notre commune au défilé de fin d'année des promotions avec les écoles, sous leur propre panneau IEF, tout en respectant le thème choisi par les écoles (avec un parent pour les accompagner) et accéder aux ménages le jour même.*
- 2. À étudier la faisabilité et les modalités pour :*
 - *remettre aux enfants en IEF le cadeau de fin d'école primaire.*
 - *permettre aux enfants en IEF de bénéficier de l'activité citoyenne « visite de la Mairie ».*

Mme. Barbara Soulier, Conseillère Municipale (indépendante)

Avec le soutien des conseillers municipaux suivants :

Pour le groupe LES VERT.E.S : M. Marco Solari, M. Bathélemy Von Haller et M. Christophe Stauder

Pour le groupe des Socialistes : Mme. Nathalie Ruegger et M. Bagagnan Daouda

Pour le groupe Fédération : M. Nicolas Lenoir et Mme. Evelyne Chenaux-Bourquin

Pour le groupe du MCG : M. Robert Di Giorgio et M. Laurent Ulrich

Exposé des motifs

La Loi sur l'Instruction Publique (LIP), chapitre VI, article 37, autorise l'Instruction En Famille sur le canton de Genève. Ces enfants sont encadrés, surveillés et testés par le Département de l'Instruction Publique (DIP).

Pour rappel, l'école n'est pas obligatoire, c'est l'instruction qui l'est.

Le système éducatif actuel, via l'école, ne propose pas toujours de solutions adaptées aux enfants avec des besoins ou des difficultés spécifiques. L'IEF peut donc être une solution, transitoire parfois, pour éviter le décrochage scolaire et ses graves conséquences tant sur le plan psychologique que de l'insertion sociale et professionnelle.

L'école à la maison leur permet de bénéficier d'un cadre d'apprentissage ajusté à leurs besoins, tout en restant intégrés dans la vie de leur communauté locale.

Ces enfants ont les mêmes droits que tous les autres et restent avant tout des enfants.

Notre commune, réputée pour son ouverture d'esprit sur de nombreux sujets, ne peut ignorer ces enfants en les excluant des événements organisés pour tous les élèves scolarisés sur son territoire, quelle que soit leur forme d'instruction.

D'autres communes, entre autres la Ville de Genève, Thônex et le Grand-Saconnex, ont déjà intégré ces enfants à leurs événements.

Ce geste représente un coût très raisonnable pour la commune.

Le bien-être de ces enfants et leur épanouissement constituent une véritable richesse pour notre commune, contribuant au renforcement des liens sociaux et à une meilleure inclusion.

Montrons que notre commune, fidèle à ses valeurs d'inclusion et de solidarité, intègre ces enfants comme tous les autres de Plan-les-Ouates, leur offrant la reconnaissance et le soutien nécessaires pour s'épanouir pleinement.

Merci pour l'attention bienveillante que vous accordez à ce propos et l'accueil favorable que vous réserverez à cette motion.

Annexe : Voir photo jointe : promotion de juin 2024 des enfants IEF de la commune de Thônex dans le cortège avec toutes les autres classes.

*¹ : Loi sur la LIP 11470 (Loi sur l'Instruction Publique), chapitre VI, article 37.

*² : Article de Swiss Info : [lien](#) et enquête du quotidien Tages-Anzeiger du 17.03.2019.

*³ : Ville de Genève, commune de Thônex, commune du Grand-Saconnex, plusieurs communes ont confirmé qu'elles seraient d'accord si la demande leur était faite et en attente de nouvelles des autres communes encore.



MOTION**Pour redonner vie au marché de Plan-les-Ouates****Considérant :**

Le déclin du Marché de la place des Aviateurs, par manque de stands divers et de clients.

L'abandon de plusieurs commerçants au fil des années, compte tenu du manque de clients venant profiter des produits et autres éléments proposés sur cette place.

La diminution du nombre de clients en raison de la faible diversité des produits proposés, mais peut-être aussi en raison des moments de tenue de ce marché qui se déroule les lundis et jeudis matin, soit à des périodes inaccessibles aux personnes qui travaillent en dehors de la commune.

Le remplacement progressif des marchands par des food-trucks.

La volonté des élus et le souhait des habitants d'avoir un marché communal diversifié, vivant et fréquenté.

La volonté communale de soutenir les agriculteurs, paysans et artisans locaux.

La nécessité d'engager une réflexion qui permettrait d'atteindre plusieurs buts, à savoir, soutenir les agriculteurs, proposer une offre en produits frais et locaux à la population, animer ponctuellement la place des Aviateurs (voir le Mail 2000) tout en permettant à la population de se rencontrer dans un cadre chaleureux.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

Par 22 oui (unanimité),

1. D'engager une réflexion, de concert avec des commerçants professionnels, éventuellement par le biais d'un sondage de la population, visant à ouvrir une ou plusieurs pistes, permettant de faire vivre à nouveau un marché digne de ce nom sur notre commune.
2. D'évaluer la pertinence :
 - d'offrir, sur une certaine période à convenir, une contrepartie financière aux commerçants présents, afin de les dédommager des pertes qu'ils rencontrent lorsque les clients sont trop peu nombreux (par exemple 200.- par stand par date de marché) ;
 - de modifier les horaires afin que ce marché soit accessible à un maximum de personnes (par exemple 15h-19h30 en belle saison, 15h – 18h30 en dehors) ;
 - d'installer un « chalet » provisoire, avec possibilité d'y ranger quelques tables hautes pour faire une terrasse, qui serait mis à disposition des vigneron du canton, à tour de rôle, afin qu'ils proposent leurs produits dans un espace dégustation en « happy hours » ;
 - d'agrémenter certains de ces moments de dégustation par des prestations musicales pour animer ce lieu de marché et le rendre plus convivial ;
 - de répartir les deux moments du marché communal sur deux lieux distincts de la commune, soit un jour par endroit.
3. De chiffrer cette proposition.

Pour le PLR : Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri

MOTION

Pour un réaménagement complet de la Place des Aviateurs, végétalisée, plus accueillante, et plus conviviale

Considérant :

- l'urgence climatique et le plan climat 2^{ème} génération du Canton,
- les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,
- la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 novembre 2023,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

demande au Conseil administratif

par 22 oui (unanimité)

- D'étudier le réaménagement complet de la Place des Aviateurs pour qu'elle devienne notamment un véritable îlot de fraîcheur, avec une végétalisation maximale,
- D'étudier le déplacement du marché sur le parking des Aviateurs qui ne doit pas être une entrave à ce réaménagement,
- D'améliorer la visibilité du marché pour mieux le faire connaître et en assurer l'existence.

Pour le groupe Le Centre Plan-les-Ouates :

Vincent CASARES, Anita DE MITRI, Philippe ROCHETIN, Denis THORIMBERT, Isabelle WILLIMANN

Exposé des motifs :

L'aménagement actuel de la Place des Aviateurs a fait l'objet d'une dépense totale de CHF 2'215'188.25 (délibération D 61-2023).

L'exposé des motifs du crédit d'engagement D-103-2010 indiquait :

Le but de cet aménagement consiste :

« à réaménager cette place pour en faire un lieu convivial, prenant en compte des besoins et aspirations des habitants et des Conseillers municipaux et englobant le mail et le parking jusqu'à la route de Saint-Julien, du chemin de Vers à la place de la Mairie ainsi que la contre-route parallèle. Les aménagements prévus tiennent compte des limites de charges admises par le parking situé en dessous de la Place des Aviateurs¹.

Il était aussi mentionné les points suivants :

- *l'implantation d'aires végétalisées afin de réduire des nuisances sonores,*
- *le manque de végétation n'encourage pas les passant à s'arrêter sur les bancs en été, car la chaleur y est vite étouffante. Ce grand espace vide est peu accueillant en hiver puisque vite glacial.*

Nous estimons que ces deux points n'ont pas été atteint et qu'il faut reprendre l'étude pour les atteindre, en rajoutant appliquant les stratégies et motion susmentionnées.

Une plus grande végétalisation aurait aussi un impact bénéfique sur le bruit ambiant : absorption phonique (exemple : trafic excessif et rapide des 2 roues motorisés, bien qu'interdits, pataugeoire bien fréquentée, jets d'eau, terrasse du tea-room). Cet impact ne peut être que bénéfique pour les habitants des immeubles entourant cette place.

Le déplacement du marché les lundis et jeudis permettrait une meilleure visibilité des commerçants avec la proximité de la route de Saint-Julien et des arrêts des transports publics.

Depuis l'étude et la réalisation du réaménagement de la Place des Aviateurs, la réflexion sur les aménagements des espaces publics a évolué en tenant compte des pics de chaleur de plus en plus fréquents. La Commune a déjà procédé à plusieurs réaménagements. Mais il convient d'entamer sans plus attendre une nouvelle étude de ce grand espace central de la commune.

En résumé, cet espace public doit être plus convivial et plus agréable, tant pour les habitants des immeubles, que les personnes qui le fréquentent et le traversent. Il doit participer à l'image et à la réputation du bien-vivre à Plan-les-Ouates.

¹ Description du projet dans l'exposé des motifs de la délibération D 61-2013

Motion

Pour une réforme équitable de la tarification des crèches à Plan-les-Ouates et une adaptation aux réalités socio-économiques actuelles.
--

Considérant :

- que le système de tarification des institutions de la petite enfance (IPE) repose actuellement sur une grille construite autour du Revenu Déterminant Unifié (RDU), un mécanisme mis en place il y a plus de vingt ans, sans véritable révision de fond depuis ;
- que cette méthode de calcul ne reflète plus de manière adéquate **les réalités socio-économiques** actuelles vécues par les familles, notamment en raison de l'évolution importante du coût de la vie (augmentation des loyers, des primes d'assurance maladie, des charges familiales, etc.) ;
- que l'intégration du RDU peut conduire à des situations injustes, sachant que les réductions fiscales potentielles sont nettement inférieures aux montants supplémentaires demandés pour la pension en crèche, créant ainsi une pression financière supplémentaire sur des ménages déjà fragilisés ;
- qu'une collectivité doit considérer les enfants tout coût engendré par la prise en charge des enfants comme **un investissement majeur pour l'avenir**, tant sur le plan social qu'économique ;
- qu'il existe un besoin évident de repenser entièrement le modèle de tarification, afin qu'il soit à la fois juste, moderne, et adapté aux nouvelles configurations familiales ;
- que l'actuel système n'intègre pas suffisamment certains critères déterminants, comme la présence ou non d'un réseau de proches-aidants, qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la garde des enfants ;

En conséquence, sous l'impulsion du MCG et sur proposition de la Commission sociale et enfance de Plan-les-Ouates, le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

Par 22 oui (unanimité),

- De réinterroger l'utilisation du Revenu Déterminant Unifié (RDU) dans le calcul du prix des pensions pour les institutions de la petite enfance de la commune, et proposer une nouvelle méthode d'évaluation des tarifs plus équitable et adaptée à la réalité actuelle des familles ;

- D'introduire la possibilité pour les familles de faire recalculer le tarif de la pension à partir de 10% de variation de revenu, de manière à garantir une meilleure réactivité du système face aux changements de situation économique des ménages ;
- D'étudier l'inclusion d'un nouveau critère dans le processus d'admission des enfants, à savoir l'absence de proches -aidants disponibles à proximité pour prendre en charge l'enfant, de manière à prioriser les familles sans soutien local ;
- De mener une étude complète de révision du système de tarification (grille tarifaire), incluant une analyse des mécanismes d'évaluation, de plafonnement et de redistribution, et veiller à ce qu'il reflète davantage les charges réelles supportées par les familles ;
- De faire de la tarification des crèches un levier de politique familiale actif, en reconnaissant le rôle fondamental que joue l'accès abordable à la petite enfance dans l'égalité des chances, l'inclusion sociale et la conciliation travail-famille, particulièrement au vu des nombreuses familles établies à Plan-les-Ouates.

Pour le groupe MCG : Robert Di Giorgio

Pour le groupe LE CENTRE : Anita de Mitri, Isabelle Willimann

Pour le groupe PLR : Romy Ferri Elias, Michel Favre

Pour le groupe SOCIALISTE : Nathalie Ruegger

Pour le groupe VERTS-LIBERAUX : Evelyne Chenaux-Bourquin

Pour le groupe LES VERT.E.S : Marco Solari, Séverine Wehrli,